



Brochure de convocation •

Assemblée Générale Mixte

Ordinaire et Extraordinaire



Mercredi 22 mai 2019

à 9h30

Siège social de SOCIÉTÉ BIC
14 rue Jeanne d'Asnières - 92 110 Clichy



BIENVENUE

à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de SOCIÉTÉ BIC

MERCREDI 22 MAI 2019
À 9H30

14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES
92110 CLICHY - FRANCE

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	1
1. ORDRE DU JOUR	2
2. MODALITÉS DE PARTICIPATION	3
3. PROFIL 2018	8
4. BIC EN 2018	10
5. GOUVERNANCE	22
6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION	33
7. ÉTATS FINANCIERS	43
8. AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	50
9. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2019	52
DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS	73

**POUR PLUS
D'INFORMATION**



www.bicworld.com
actionnaires@bicworld.com





MESSAGE

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires de SOCIÉTÉ BIC aura lieu le mercredi 22 mai 2019 à 9 h 30, au siège social de Clichy.

L'Assemblée Générale est un moment privilégié d'information, d'échange et de dialogue entre BIC et tous ses actionnaires.

C'est aussi pour vous l'occasion de vous exprimer et de voter pour prendre part activement aux décisions qui concernent votre Groupe, quel que soit le nombre d'actions que vous détenez.

Nous souhaitons vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, en votant par correspondance ou par vote électronique, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à toute autre personne de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à cette Assemblée, son ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, ainsi que des explications fournies pour chacune des résolutions.

Nous tenons, au nom du Conseil d'Administration, à vous remercier de votre confiance et de votre fidélité et vous donnons rendez-vous le 22 mai prochain.

Pierre Vareille

Président du Conseil d'Administration

Gonzalve Bich

Directeur Général



1. ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018 ;
3. Affectation du résultat et fixation du dividende ;
4. Fixation du montant des jetons de présence ;
5. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société ;
6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Gonzalve Bich ;
7. Renouvellement du mandat d'administratrice d'Elizabeth Bastoni ;
8. Nomination de Maëlys Castella en qualité d'administratrice ;
9. Nomination de Marie-Aimée Bich-Dufour en qualité d'administratrice ;
10. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Bruno Bich, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 16 mai 2018 ;
11. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration à compter du 16 mai 2018 ;
12. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Gonzalve Bich, Directeur Général Délégué puis Directeur Général à compter du 16 mai 2018 ;
13. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à James DiPietro, Directeur Général Délégué ;
14. Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Marie-Aimée Bich-Dufour, Directrice Générale Déléguée ;
15. Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués.

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

16. Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

RÉSOLUTION DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

17. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Vous trouverez ci-après les informations utiles à la tenue de cette Assemblée, ainsi que les conditions et modalités de participation. Tous les documents qui, d'après les textes en vigueur, doivent être communiqués préalablement aux Assemblées Générales, sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société. Les documents et informations mentionnés à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront disponibles sur notre site Internet www.bicworld.com à compter du 21^{ème} jour précédant l'Assemblée Générale. Vous pouvez également obtenir les documents visés à l'article R. 225-83 du Code de commerce en retournant le formulaire joint de demande de documents.



2. MODALITÉS DE PARTICIPATION

2.1. FORMALITÉS PRÉALABLES POUR PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Générale.

Pour cela, vous devez justifier de votre qualité d'actionnaire par l'inscription en compte de vos titres à votre nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour votre compte), au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le **lundi 20 mai 2019** à zéro heure (heure de Paris) :

- dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, la Société Générale Securities Services ou,
- dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier chez lequel vos titres sont inscrits en compte.

Lorsque vous avez demandé une carte d'admission, voté par correspondance ou envoyé un pouvoir, vous ne pouvez plus choisir un autre mode de participation.

2.2. UTILISATION DU SITE INTERNET SÉCURISÉ VOTACCESS

Vous pouvez participer à l'Assemblée *via* le site VOTACCESS si vous êtes :

- **actionnaire au nominatif** : vous pouvez vous connecter à VOTACCESS *via* le site Internet www.sharinbox.societegenerale.com en utilisant vos identifiants habituels ;
- **actionnaire au porteur** dont l'établissement teneur de compte titres permet l'accès au site VOTACCESS : vous pouvez vous connecter à VOTACCESS *via* le portail Internet de votre teneur de compte titres en utilisant vos codes d'accès habituels.

En suivant les instructions mentionnées à l'écran, vous pourrez choisir entre les modalités suivantes de participation :

- Demander une carte d'admission pour participer physiquement à l'Assemblée.

Cette carte vous sera alors adressée, selon votre choix, par courrier électronique ou par courrier postal.

Si vous n'avez pas reçu votre carte d'admission, nous vous invitons à contacter le centre d'appel de la Société Générale Securities Services comme mentionné à la page suivante.

Le jour de l'Assemblée, vous devrez justifier de votre identité.

- Voter sur les résolutions ;
- Vous faire représenter par le Président, qui émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions ;

- Vous faire représenter par toute personne physique ou morale de votre choix.

Vous pouvez révoquer votre mandataire. Cette révocation doit être effectuée dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation.

Ces formalités pourront être effectuées sur le site Internet VOTACCESS du vendredi 3 mai 2019 à 9 heures au mardi 21 mai 2019 à 15 heures (heure de Paris).

Toutefois, afin d'éviter un éventuel engorgement du site VOTACCESS, nous vous recommandons de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour saisir vos instructions.



2.3. UTILISATION DU FORMULAIRE UNIQUE

Le formulaire joint au présent document vous permet de choisir entre les différents modes de participation. Il vous suffit de le compléter, de le dater et de le signer, comme indiqué dans les pages suivantes.

Vous souhaitez assister personnellement à l'Assemblée

Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous devez adresser le formulaire joint à la Société Générale Securities Services. Pour cela, utilisez l'enveloppe T ci-jointe :

- cochez la case A en haut à gauche du formulaire
- datez et signez en bas du formulaire.

Il vous sera alors adressé une carte d'admission, indispensable pour que vous puissiez être admis à l'Assemblée et y voter.

Si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez demander à votre intermédiaire financier de transmettre à la Société Générale Securities Services une attestation justifiant de votre qualité d'actionnaire au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le lundi 20 mai 2019 à zéro heure (heure de Paris). La Société Générale Securities Services vous fera parvenir votre carte d'admission, indispensable pour participer à l'Assemblée Générale.

Le jour de l'Assemblée, tout actionnaire devra justifier de son identité lors des formalités d'enregistrement.

Si la carte d'admission que vous avez demandée ne vous est pas parvenue, nous vous invitons, pour tout renseignement relatif à son traitement, à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale Securities Services

du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8 h 30 à 18 h 00

au 0 825 315 315 (0,15 € par minute).

Vous n'assistez pas personnellement à l'Assemblée

Si vous êtes actionnaire au nominatif, vous pouvez utiliser le formulaire et l'enveloppe T ci-joints.

Si vous êtes actionnaire au porteur, vous devez vous adresser à l'intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont inscrites en compte, afin d'obtenir le formulaire.

Les formulaires ne pourront être pris en compte que s'ils parviennent dûment remplis et signés (et accompagnés de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à la Société Générale Securities Services trois jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée Générale, soit au plus tard le **vendredi 17 mai 2019**.

REPRÉSENTATION

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez vous y faire représenter :

- soit **par toute personne physique ou morale de votre choix** :
 - cochez alors la case « Je donne pouvoir à » et inscrivez, dans le cadre réservé à cet effet, le nom et l'adresse de la personne appelée à vous représenter,
 - datez et signez en bas du formulaire ;
- soit **par le Président de l'Assemblée** qui émettra un vote favorable à l'adoption de projets de résolutions présentés ou

agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions :

- cochez alors la case « Je donne pouvoir au Président de l'Assemblée Générale »,
- datez et signez en bas du formulaire.

Vous pouvez révoquer votre mandataire. Cette révocation doit être faite dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation du mandataire.

Votre formulaire de procuration ne pourra être pris en compte que s'il parvient dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) à la Société Générale Securities Services (adresse ci-dessous), au plus tard le vendredi 17 mai 2019.

**Société Générale Securities Services – Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3 – France**

VOTE PAR CORRESPONDANCE

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, vous pouvez voter par correspondance :

- cochez alors la case : « Je vote par correspondance »
- datez et signez en bas du formulaire.
- Si vous souhaitez voter « Pour » les résolutions présentées à l'Assemblée par le Conseil d'Administration, vous ne noircissez aucune case.
- Si vous souhaitez voter « Contre » ou vous « Abstenir » sur une ou plusieurs résolutions, il vous appartient de noircir les cases correspondantes.
- Si vous souhaitez voter sur les projets éventuels de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, vous devez, en outre, noircir les cases correspondant à votre choix.
- Enfin, si des amendements ou résolutions nouvelles sont présentés en séance, vous avez la possibilité d'indiquer votre choix en noircissant la case correspondante.

Votre vote par correspondance ne pourra être pris en compte que si votre formulaire dûment rempli et signé (et accompagné de l'attestation de participation pour les actions au porteur) parvient à la Société Générale Securities Services (adresse ci-dessous), au plus tard le vendredi 17 mai 2019.

**Société Générale Securities Services – Service des Assemblées
SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS
CS 30812
44308 Nantes Cedex 3 – France**

2.4. DÉSIGNATION ET RÉVOCATION D'UN MANDATAIRE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Vous pouvez notifier la désignation ou la révocation d'un mandataire de votre choix par email.

Pour cela, vous devez envoyer un email à l'adresse **actionnaires@bicworld.com** en mentionnant obligatoirement les informations suivantes :

- vos nom, prénom, adresse et références complètes de votre compte ;
- les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;
- vous devez ensuite obligatoirement demander à votre teneur de compte titres d'envoyer une confirmation écrite à la Société Générale Securities Services (Service des Assemblées - SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS - CS 30812 - 44308 Nantes Cedex 3 - France).

Vous pouvez révoquer votre mandataire. Cette révocation doit être effectuée dans les mêmes formes que celles utilisées pour la désignation.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment complétées et réceptionnées au plus tard le vendredi 17 mai 2019 seront prises en compte.

2.5. QUESTIONS ÉCRITES

Vous pouvez adresser des **questions écrites** au Président du Conseil d'Administration, au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par email à l'adresse **actionnaires@bicworld.com**, et ce au plus tard le quatrième jour

ouvré précédant l'Assemblée Générale, soit le jeudi 16 mai 2019. Ces questions doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.



2.6. COMMENT VOUS PROCURER LES DOCUMENTS ?

Les documents qui doivent être tenus à disposition des Actionnaires dans le cadre de l'Assemblée Générale seront mis à leur disposition au siège social à compter de la publication de l'avis de convocation ou, selon la nature du document, dans le délai de quinze jours précédant l'Assemblée Générale.

Les documents et informations mentionnés à l'Article R. 225-73-1 du Code de commerce pourront être consultés sur le site de la

Société www.bicworld.com à compter du 21^e jour précédant l'Assemblée Générale.

Un formulaire de demande d'envoi de documents et renseignements est à votre disposition à la fin de cette brochure de convocation.

2.7. COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE DE VOTE ?

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, lisez attentivement les instructions situées au verso - *Important :* Before selecting please refer to instructions on reverse side

Quelle que soit l'option choisie, noircir comme suit :

A. Je désire assister à cette assemblée et de demander un formulaire de vote par correspondance

B. Je désire recevoir le formulaire de vote par correspondance

Vous désirez assister à l'Assemblée :

Cochez la case A

des instructions situées au verso - *Important :* Before selecting please refer to instructions on reverse side

respondantes, dater et signer au bas du formulaire - *Whichever option is used, shade box(es) like this [] date and sign at the bottom of the form*

ter et signer au bas du formulaire. // *I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.*

ous, selon l'une des 3 possibilités offertes // *I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.*

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
le 22 mai 2019 à 9h30 au siège social

COMBINED SHAREHOLDER'S MEETING
of May 22, 2019 at 9:30 a.m
at the company's headquarters

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

1 JE VOTE PAR CORRESPONDANCE // I VOTE BY POST
Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci [] la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [], for which I vote NO or I abstain.

2 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cf. au verso (3)

HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
See reverse (3)

3 JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)

HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / Mr, Ms or Miss, Corporate Name

Adresse / Address

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci [] la case correspondant à mon choix.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this []

Vous désirez voter par correspondance : **Cochez ici et suivez les instructions**

Vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée : **Cochez ici**

OUI / Non/NO Yes Abst/Abs				OUI / Non/NO Yes Abst/Abs			
1	2	3	4	9	A	F	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10	11	12	13	18	B	G	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
19	20	21	22	27	C	H	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
28	29	30	31	32	33	34	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
37	38	39	40	41	42	43	
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
44	45			E	K		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting

- Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. // I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote contre). // I abstain from voting (is equivalent to vote NO).

- Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. / Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom

// I appoint (see reverse (4)) Mr / Ms or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard : / In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank 17/05/2019

Date & Signature

Quel que soit votre choix, **DATEZ ET SIGNEZ ICI**

COMMENT VOUS RENDRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?



PLAN D'ACCÈS

14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES
92110 CLICHY – FRANCE

M Métro : Mairie de Clichy (ligne 13)

B Bus : ligne 174 - arrêt Rue Petit

T Train SNCF : arrêt Clichy-Levallois

P Parking sur place



3. PROFIL 2018

BIC, entreprise familiale cotée à la Bourse de Paris, est l'un des leaders mondiaux de la papeterie, des briquets et des rasoirs. Depuis plus de 70 ans, BIC perpétue la tradition de proposer à tous, partout dans le monde et à tout moment, des produits de haute qualité, inventifs et fiables.

Depuis la création de la Société en 1944, la responsabilité sociale et la performance financière et opérationnelle de BIC reposent sur **différents piliers stratégiques fondamentaux** :



1 949,8 M€

Chiffre d'affaires

173,4 M€

Résultat Net part du Groupe

Au moins 50 % des produits BIC®

présentent un ou plusieurs avantages environnementaux

4 millions

points de vente

32 millions de produits BIC®

achetés chaque jour dans le monde

NOS RESSOURCES

et les moyens que nous mettons en œuvre pour les mobiliser

DES COLLABORATEURS QUI FONT LE SUCCÈS DE BIC

- 13 664 collaborateurs dans le monde
- 5 valeurs partagées : Éthique, Responsabilité, Esprit d'équipe, Simplicité, Ingéniosité
- 506 M€ de coûts salariaux
- 27 517 jours de formation
- 25 % de taux de développement et de promotion interne

UNE CHAÎNE DE PRODUCTION MAÎTRISÉE

- 26 usines sur 4 continents
- 92 % du chiffre d'affaires généré avec des produits fabriqués dans nos propres usines
- 2 000 fournisseurs
- 998,7 M€ d'achats de matières premières, consommables et prestations de services

UN RÉSEAU DE DISTRIBUTION GLOBAL

- 4 millions de points de vente dans 160 pays
- Des modes de distribution adaptés aux marchés émergents (kiosques individuels ou micro-boutiques) ainsi qu'aux marchés matures (e-commerce)

UNE CULTURE DE L'INNOVATION ANCRÉE DANS LE GROUPE

- 70 ans d'histoire de marque
- 8 marques reconnues : BIC®, Cello®, Conté®, BIC Kids®, Tipp-Ex®, Wite-Out®, BIC Soleil® et BIC Shave Club®
- 48,4 M€ d'immobilisations marques et brevets
- 1,8 % du chiffre d'affaires investi dans la R&D
- 100% des nouveaux produits papeterie font l'objet d'une éco-mesure

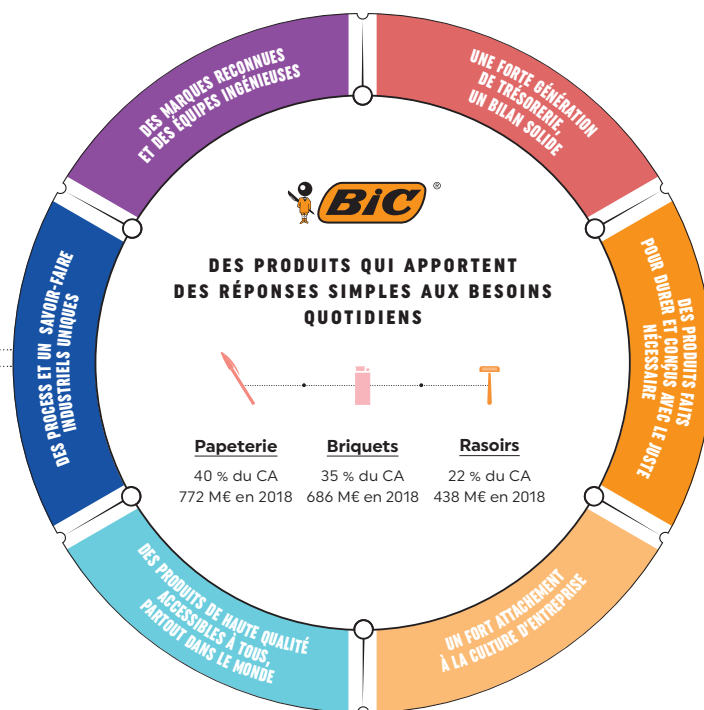
UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINTE

- 1 638,1 M€ de capitaux propres
- 149,8 M€ de trésorerie
- 394,6 M€ de marge brute d'auto-financement

UNE STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT DURABLE

- 509,3 M€ d'achats de matières premières*
- Une démarche de progrès continu et à long-terme dans toutes nos usines : réduction de la consommation d'eau, d'énergie, production de déchets.
- Une démarche d'optimisation des transports des produits. L'économie de matières premières au cœur de la démarche de conception et de fabrication des produits

NOTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE : SIMPLE, RESPONSABLE, DURABLE ET CRÉATEUR DE VALEUR



Afin de mener à bien notre mission qui consiste à proposer à nos consommateurs des produits de haute qualité répondant à leurs besoins au quotidien, nous nous appuyons sur nos atouts ainsi que sur nos ressources solides et diversifiées. Cette combinaison unique nous permet de créer de la valeur, et de la partager avec nos actionnaires, nos parties prenantes et avec la Société dans son ensemble.

* Matières premières consommables utilisées et variation des stocks
** par tonne de produit entre 2017 et 2018

LA VALEUR CRÉÉE

par le groupe pour lui-même, pour ses actionnaires et parties prenantes et pour la Société dans son ensemble

EMPLOYABILITÉ, BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- 84,3 % de taux d'engagement des salariés
- 2,09 de taux de fréquence des accidents du travail
- 1,4 % de taux d'absentéisme

DES PRODUITS FIABLES, DE QUALITÉ, TOUJOURS AU JUSTE PRIX QUI SIMPLIFIENT LA VIE

- 1 949,8 M€ de chiffre d'affaires
- 32 millions de produits choisis chaque jour dans le monde

UNE POSITION DE LEADER SUR CHACUN DE SES MARCHÉS : N°2 EN PAPERIE, N°1 EN BRIQUET, N°2 EN RASOIRS NON-RECHARGEABLES

- 15 à 20 nouveaux produits lancés chaque année dans les catégories papeterie et rasoirs
- Plus de 50 % de produits avec un avantage environnemental
- 19 références de produits d'écriture NF Environnement

DES RÉSULTATS AU SERVICE D'UNE CROISSANCE DE LONG TERME

- 173,4 M€ de résultat net
- 125,4 M€ de dépenses d'investissement
- 157,8 M€ de dividendes ordinaires
- 54,0 M€ de rachat d'actions

DES PRODUITS CONÇUS AVEC LE JUSTE NÉCESSAIRE

- Consommation d'eau** : -2,6 %
- Consommation d'énergie** : +1,3 %
- Production de déchets** : -1,9 %
- Emissions de gaz à effet de serre** : -1,9 %

3



4. BIC EN 2018

4.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

LE GROUPE EN 2018

Événements majeurs de l'année 2018

Octobre

En Octobre 2018, BIC a déposé une plainte en manquement auprès de la Commission européenne pour défaut, par la France et l'Allemagne, de leur obligation de surveillance des briquets non-conformes importés ou vendus sur leur territoire. Ceci a un impact sur l'ensemble de l'Union Européenne du fait de la libre circulation de ces produits. Résolu dans de nombreux pays à travers le monde, le problème de la surveillance des marchés en Europe a des incidences directes sur la sécurité de tous et la situation actuelle est préoccupante. Depuis sa création, BIC a fait de la qualité et de la sécurité de ses briquets une priorité absolue. En engageant cette nouvelle action auprès de la Commission européenne, BIC agit dans l'intérêt de tous et se tient à la disposition de l'ensemble des parties prenantes qui souhaitent agir en faveur d'une véritable protection des consommateurs.

Décembre

Le 31 décembre 2018, BIC a annoncé la finalisation du transfert des sites de production et de l'activité de distribution de produits d'écriture, briquets et rasoirs en Afrique de l'Est de HACO Industries Kenya LTD à BIC. Cette opération est cohérente avec la stratégie de développement de BIC en Afrique, un des marchés les plus porteurs pour les produits BIC® dans le monde.

Décembre

Le 31 décembre 2018, BIC a finalisé la cession de sa filiale BIC Sport, spécialisée dans les sports de glisse nautique, à Tahé Outdoors pour une valeur d'entreprise totale comprise entre 6 et 9 millions d'euros, en fonction des résultats futurs de BIC Sport. Compte tenu de la cession de BIC Sport et du redéploiement de la production actuellement réalisée à Vannes vers les sites de BIC Écriture 2000 de Marne la Vallée (France) et de BIC Bizerte (Tunisie), l'activité de l'établissement de BIC Écriture Vannes devrait cesser avant la fin de l'année. En recentrant les usines françaises sur les lignes de produits de grande série plus automatisées et en spécialisant l'usine de BIC Bizerte sur des productions à plus forte complexité destinées au marché européen et sur la production de grande série pour l'Afrique et le Moyen-Orient, le projet s'inscrit dans la stratégie d'excellence opérationnelle de l'outil industriel Papeterie du Groupe BIC.

Janvier 2019

Le 16 janvier 2019, la filiale indienne de BIC, BIC Cello a inauguré sa nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat). Cet investissement permet au Groupe de renforcer son implantation industrielle en Inde, et de mieux répondre à la demande des consommateurs, dans un marché en forte croissance.

Le chiffre d'affaires 2018 s'est élevé à 1 949,8 millions d'euros, en baisse de 4,5 % en publié, et en hausse de 0,9 % à taux de change constants et de 1,5 % à base comparable. L'impact défavorable de la variation de devises (- 4,8 %) s'explique principalement par la dépréciation du dollar U.S. et du réal brésilien par rapport à l'euro. Le chiffre d'affaires de l'Europe a progressé de 1,8 %, celui de

l'Amérique du Nord de 1,4 % et celui des marchés en croissance a progressé de 1,5 %, tous à base comparable. L'application en Argentine de la norme IAS 29 d'hyperinflation à partir du 1^{er} juillet 2018 ainsi que la dépréciation du peso argentin par rapport à l'euro a un impact défavorable de 0,6 point.

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

(en millions d'euros)	2017 (retraité d'IFRS 15)	2018	En publié	À base comparable
Chiffre d'affaires	2 041,4	1 949,8	(4,5) %	+ 1,5 %
Coût des ventes	971,9	935,5		
Marge brute	1 069,5	1 014,3		
Charges administratives et autres charges d'exploitation	694,6	755,5		
Résultat d'exploitation	374,9	258,8		
Résultat financier	21,8	2,8		
Résultat avant impôts	396,7	261,6		
Impôts	(102,6)	(88,2)		
Résultat net des activités poursuivies	294,1	173,4		
Résultat net des activités destinées à être cédées	(6,7)	-		
Résultat net part du Groupe	287,3	173,4		
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)	6,33	3,80		
Résultat net par action des activités destinées à être cédées (en euros)	(0,15)	-		
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	6,18	3,80		
Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres	46 475 249	45 598 109		

Le taux de marge brute de 2018 s'est établi à 52,0 %, comparé à 52,4 % en 2017.

Le résultat d'exploitation normalisé de 2018 était de 352,4 millions d'euros (avec une marge d'exploitation normalisée de 18,1 %).

PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE

(en points)	T4 2018 vs. T4 2017	2018 vs. 2017
• Variation des coûts de production ^(a)	(2,7)	(0,5)
• Soutien total à la marque ^(b)	(1,0)	(0,1)
• Dont promotions et investissements liés au soutien du développement de l'activité pris en compte dans la marge brute	(0,2)	-
• Dont publicité, soutien consommateurs et distribution	(0,8)	(0,1)
• Dépenses d'exploitation et autres dépenses	+ 1,0	(0,9)
Variation de la marge d'exploitation normalisée	(2,7)	(1,5)

(a) Marge brute hors promotions et investissements liés au soutien du développement de l'activité.

(b) Soutien total à la marque : soutien au développement de l'activité + publicité, soutien consommateurs et distribution.



ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

(en millions d'euros)

	2017 (retraité d'IFRS 15)	2018
Résultat d'exploitation	374,9	258,8
En % du chiffre d'affaires	18,4 %	13,3 %
Coûts de restructuration principalement liés à BIC Graphic	24,7	-
Dépréciation du goodwill de Cello et de Pimaco	-	74,2
Coûts de restructuration (réorganisation des activités industrielles Papeterie et Briquets, Revue organisationnelle, Coûts liés à l'acquisition de Haco Industries)	-	15,4
Cession de BIC Sport	-	4,9
Application de la norme IAS 29 d'hyperinflation en Argentine	-	(0,9)
Résultat d'exploitation normalisé	399,6	352,4
En % du chiffre d'affaires	19,6 %	18,1 %

La dépréciation du *goodwill* de Cello est liée à des perspectives de croissance plus faibles des ventes domestiques et des ventes à l'export.

Le résultat avant impôt pour 2018 était de 261,6 millions d'euros contre 396,7 millions d'euros en 2017. Le résultat net part du Groupe était de 173,4 millions d'euros, en baisse de 39,7 % en publié. Le résultat financier net était de 2,8 millions d'euros, comparé à 21,8 millions d'euros en 2017. 2018 a été négativement impacté par l'application de la norme « hyperinflationniste » IAS 29 en Argentine à hauteur de 5,9 millions d'euros, tandis que l'exercice 2017 avait bénéficié de la différence de change, évaluée à 18,2 millions d'euros, sur le remboursement du prêt intersociété consécutif à la vente de BIC Graphic.

Le taux d'imposition effectif 2018 s'est établi à 33,7 % et 26,3 %, hors dépréciation du *goodwill* de Cello et Pimaco, contre 25,9 % en 2017, qui intégrait le revenu favorable lié à l'invalidation des 3 % additionnels d'impôt sur les sociétés françaises appliqués aux dividendes versés, diminué de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés.

Le bénéfice net part du Groupe par action 2018 était de 3,80 euros en 2018, comparé à 6,18 euros en 2017, en baisse de 38,5 %. Le bénéfice net part du Groupe par action normalisé était de 5,87 euros, comparé à 6,26 euros.

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2018 PAR CATÉGORIE

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION DU GROUPE BIC PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2017 (RETRAITE D'IFRS 15)- 2018

(en millions d'euros)	Papeterie		Briquets		Rasoirs		Autres Produits	
	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation
2017	804,2	54,7	707,4	277,3	459,4	59,8	70,4	(17,0)
2018	771,9	(14,1)	685,8	242,5	438,0	43,7	54,0	(13,4)

RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION NORMALISÉ (A) PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2017 (RETRAITE D'IFRS 15)- 2018

(en millions d'euros)	Papeterie		Briquets		Rasoirs		Autres Produits	
	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation normalisé	Résultat d'exploitation
2017	66,3	54,7	277,6	277,3	60,0	59,8	(4,4)	(17,0)
2018	62,8	(14,1)	247,0	242,5	45,4	43,7	(2,8)	(13,4)

(a) Voir le glossaire § 9.9 du Document de référence 2018.

MARGE D'EXPLOITATION ET MARGE D'EXPLOITATION NORMALISÉE (A) PAR CATÉGORIE DE PRODUITS 2017 (RETRAITE D'IFRS 15)- 2018

(en %)	Papeterie		Briquets		Rasoirs	
	Marge d'exploitation normalisée	Marge d'exploitation	Marge d'exploitation normalisée	Marge d'exploitation	Marge d'exploitation normalisée	Marge d'exploitation
2017	8,3	6,8	39,2	39,2	13,1	13,0
2018	8,1	(1,8)	36,0	35,4	10,4	10,0

(a) Voir le glossaire § 9.9 du Document de référence 2018.

Papeterie

Le chiffre d'affaires 2018 de la Papeterie a baissé de 4,0 % en publié, et a progressé de 1,7 % à base comparable. Les volumes de l'année 2018 étaient relativement stables.

- **En Europe**, alors que les marchés sont restés peu dynamiques, le chiffre d'affaires de BIC a légèrement augmenté (*low-single digit*), soutenu par une très bonne rentrée scolaire dans la plupart des pays européens, notamment en France et au Royaume-Uni où BIC a surperformé le marché et gagné 0,7 point en valeur (à fin décembre 2018). Cette bonne performance a été soutenue par le succès continu du stylo effaçable BIC® Gelocity Illusion, du stylo BIC® 4-Color Shine en Europe de l'Ouest et du BIC® Round Stic en Europe de l'Est.
- Le chiffre d'affaires **de l'Amérique du Nord** a progressé d'environ 5 %, porté par une très bonne saison de rentrée scolaire durant laquelle BIC a surperformé le marché. Le soutien envers les produits à forte valeur ajoutée a porté ses fruits comme le montre la performance du stylo BIC® Gelocity® Quick Dry. Nous avons ainsi gagné 0,8 point en valeur (à fin décembre 2018) sur le segment du gel, qui affiche la plus forte croissance en Papeterie. Parmi les moteurs de croissance figure également l'e-commerce, où BIC a surperformé le marché, gagnant 0,8 point en valeur (à fin décembre 2018).

- **En Amérique latine**, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 %, tiré par une bonne rentrée scolaire au Mexique, avec de solides performances sur les segments stylos à bille et coloriage. Cela a plus que compensé une année difficile au Brésil, où nous avons dû faire face à des ajustements constants des stocks de nos clients, à l'impact négatif de la grève des transports et à une forte pression concurrentielle.
- Le chiffre d'affaires **de la région Moyen-Orient et Afrique** est resté stable. Les principaux facteurs de croissance ont été les gains de parts de marché en Afrique du Sud, grâce à une bonne visibilité dans les magasins et aux ventes réalisées auprès des distributeurs dans le cadre de la rentrée scolaire. Cette dynamique a toutefois été affectée par les problématiques liées à la législation sur les importations en Afrique du Nord.
- **En Inde**, le chiffre d'affaires domestique de Cello Pens a légèrement augmenté (*low-single digit*) grâce à la poursuite de sa stratégie de rationalisation du portefeuille et à l'accent mis sur ses marques championnes telles que Butterflow™ et Butter Gel, permettant ainsi à BIC de gagner 0,8 point en valeur (à fin décembre 2018, Market Pulse)

En 2018, la marge d'exploitation normalisée de l'activité Papeterie s'est établie à 8,1 %, contre 8,3 % en 2017. La variation de la marge s'explique par la hausse du coût des matières premières et par des dépenses opérationnelles, compensés en partie par un soutien à la marque moins élevé comparé à 2017.



Briquets

Le chiffre d'affaires 2018 des Briquets était en baisse de 3,1 % en publié et en hausse de 2,4 % à base comparable. Les volumes de l'année 2018 étaient en hausse de 1,6 %.

- **En Europe**, le chiffre d'affaires a affiché une hausse d'environ 5 %, tiré à la fois par l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est (principalement la Russie), grâce à la progression des gains de distribution. Au cours du quatrième trimestre, le chiffre d'affaires a été favorablement impacté par les commandes anticipées de nos clients distributeurs en amont de l'ajustement de prix mis en place en janvier 2019.
- **En Amérique du Nord**, sur un marché en léger déclin (en recul de 0,8 % en valeur, à fin décembre 2018 – IRI), BIC a continué à surperformer, gagnant 0,2 point en valeur. Le chiffre d'affaires a légèrement progressé grâce à la poursuite de la croissance de nos briquets décorés à valeur ajoutée et à des gains de distribution.
- **L'Amérique latine** a enregistré une croissance d'environ 5 % grâce une nouvelle fois à la solide performance du Mexique, portée par de nouveaux gains de distribution. Au Brésil, le chiffre d'affaires a été négativement impacté par les ajustements de stocks de la part de nos clients, ainsi que par la grève des transports.

En 2018, la marge d'exploitation normalisée de l'activité Briquets s'est établie à 36,0 %, contre 39,2 % en 2017, suite à la hausse des coûts de production et à des investissements plus élevés dans le soutien à la marque et dans les opérations.

Rasoirs

Le chiffre d'affaires 2018 des Rasoirs était en recul de 4,7 % en publié et en hausse de 1,7 % à taux de change constants. Les volumes de l'année 2018 étaient en baisse de 3,4 %.

- **En Europe**, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 %, porté par la bonne exécution de nos *routes-to-market* en Europe de l'Est. En particulier en Russie où BIC a surperformé le marché du rasoir et gagné 5,9 % de parts de marché en valeur (à fin décembre 2018 – Nielsen) grâce à des gains de distribution, au succès du BIC® Flex 3 Hybrid et au lancement du BIC® Flex 5 Hybrid au cours du deuxième semestre. En Europe de l'Ouest, BIC a gagné 0,3 point de part de marché sur le segment en déclin du non-rechargeable (en baisse de 0,3 % en valeur à fin décembre 2018 – EU10).
- **En Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a été relativement stable. Dans un environnement hautement concurrentiel,

notre performance a bénéficié d'un changement de stratégie de soutien à la marque, par des commandes de nouveaux produits prévus pour 2019, ainsi que par le succès des produits lancés en 2018, tels que le BIC® Soleil® Balance, le BIC® Soleil® Bella Click et le BIC® Flex 3 Hybrid.

- À fin décembre 2018 ⁽¹⁾, le segment du rasoir non rechargeable aux États-Unis était en recul de 3,8 % en valeur, marqué par un marché toujours difficile. BIC a perdu 0,5 point de part de marché en valeur, affecté par une plus forte pression concurrentielle sur les prix et les promotions. Nous avons toutefois continué à gagner des parts de marché sur le segment des produits à valeur ajoutée, atteignant ainsi 37,8 % de parts de marché sur le segment masculin des rasoirs non rechargeables 5 lames et gagnant 6,5 points de part de marché en valeur sur le segment féminin des rasoirs non rechargeables 5 lames par rapport à l'année dernière.
- **L'Amérique latine** a enregistré une croissance d'environ 5 %. BIC a largement surperformé l'ensemble du marché, affichant une croissance en valeur dans les principaux pays, grâce à des gains de distribution et un mix produits favorable. Au Brésil, malgré un marché du non-rechargeable en recul (en baisse de 3,4 % en valeur) ⁽²⁾, BIC a gagné 2,0 points de part de marché en valeur, grâce à un effet mix positif et à une hausse des volumes des produits à 3 lames, comme le BIC® 3 et le BIC® Comfort 3. Au Mexique, le marché du non-rechargeable a augmenté de 5,0 % en valeur et BIC a surperformé, gagnant 0,3 point en valeur ⁽²⁾, grâce à l'expansion continue dans les magasins de proximité.
- **Au Moyen-Orient et en Afrique**, le chiffre d'affaires a baissé d'environ 10 % en raison d'une législation défavorable sur les importations en Afrique du Nord.

En 2018, la marge d'exploitation normalisée de l'activité Rasoirs s'est établie à 10,4 %, contre 13,1 % en 2017, affectée par la hausse du coût de matières premières et des dépenses opérationnelles et ce malgré des investissements plus faibles dans le soutien à la marque.

Autres Produits

Le chiffre d'affaires 2018 des Autres Produits a reculé de 23,3 % en publié et de 11,6 % à base comparable. BIC Sport a enregistré une baisse à deux chiffres (*low double-digit*) de son chiffre d'affaires à base comparable.

Le résultat d'exploitation normalisé 2018 des Autres Produits était de (2,8) millions d'euros, comparé à (4,4) millions d'euros en 2017.

(1) Source : IRI marché total – à fin décembre 2018 – en valeur.

(2) Source : Nielsen 62 % couverture, à fin décembre 2018



PERFORMANCE DU GROUPE EN 2018 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2017 (retraité d'IFRS 15)	2018	En publié	À base comparable
Groupe				
Chiffre d'affaires	2 041,4	1 949,8	(4,5) %	+ 1,5 %
Europe				
Chiffre d'affaires	570,0	559,7	(1,8) %	+ 1,8 %
Amérique du Nord				
Chiffre d'affaires	786,7	765,6	(2,7) %	+ 1,4 %
Marchés en croissance				
Chiffre d'affaires	684,7	624,5	(8,8) %	+ 1,5 %

IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2017	2018
Périmètre	(0,9)	(0,6)
Devises	(0,8)	(4,8)
• Dont USD	(0,7)	(1,5)
• Dont BRL	+ 0,4	(1,5)
• Dont MXN	(0,1)	(0,4)
• Dont RUB et UAH	+ 0,1	(0,2)
• Dont INR	-	(0,3)

SENSIBILITÉ DES VARIATIONS DES PRINCIPAUX TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en %)	2017	2018
+/- 5 % variation du dollar américain	+/- 1,8	+/- 1,8
+/- 5 % variation du real brésilien	+/- 0,5	+/- 0,4
+/- 5 % variation du peso mexicain	+/- 0,3	+/- 0,3



Europe

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2018, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 559,7 millions d'euros, soit une progression de 1,8 % à base comparable d'une année sur l'autre. L'Europe a enregistré une bonne performance dans toutes les catégories et toutes les régions, en particulier dans les pays d'Europe de l'Est.

- **Dans la Papeterie** : BIC a affiché une légère croissance sur un marché peu porteur. La rentrée scolaire a été bonne en Europe de l'Ouest comme en Europe de l'Est, notamment en France, où BIC a gagné des parts de marché pour la 15^e année consécutive, et au Royaume-Uni, où BIC a également gagné des parts de marché. Cette bonne performance a été soutenue par le succès continu du stylo effaçable BIC® Gelocity Illusion, du stylo BIC® 4-Color Shine et du BIC® Round Stic.
- **Dans les Briquets** : le chiffre d'affaires a affiché une hausse d'environ 5 %, tiré à la fois par l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est (principalement la Russie), grâce à la progression des gains de distribution
- **Dans les Rasoirs** : Le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 %, porté par la bonne exécution de nos *routes-to-market* en Europe de l'Est. En particulier en Russie où BIC a surperformé le marché du rasoir et gagné 5,9 % de parts de marché en valeur (à fin décembre 2018 – Nielsen) grâce à des gains de distribution, au succès du BIC® Flex 3 Hybrid et au lancement du BIC® Flex 5 Hybrid au cours du deuxième semestre. En Europe de l'Ouest, BIC a gagné 0,3 point de part de marché sur le segment en déclin du non rechargeable (en baisse de 0,3 % en valeur à fin décembre 2018 – EU10).

Amérique du Nord

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2018, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'est établi à 765,6 millions d'euros, soit une hausse de 1,4 % à base comparable.

- **Papeterie** : grâce à une solide performance du e-commerce et une bonne rentrée scolaire, le chiffre d'affaires de BIC a progressé d'environ 5 %. Le lancement du stylo BIC® Gelocity® Quick Dry a largement contribué à cette croissance.
- **Briquets** : sur un marché en léger déclin, BIC a continué à surperformer le marché. Le chiffre d'affaires a légèrement progressé grâce à la poursuite de la croissance de nos briquets décorés à valeur ajoutée et de nos gains de distribution.
- **Rasoirs** : le chiffre d'affaires a été relativement stable. Dans un environnement hautement concurrentiel, notre performance a été positivement impactée par un changement de stratégie de soutien à la marque, par des commandes de

nouveaux produits prévus pour 2019, ainsi que par le succès des produits lancés en 2018, tels que le BIC® Soleil® Balance, le BIC® Soleil® Bella Click et le BIC® Flex 3 Hybrid. À fin décembre 2018, le segment du rasoir non rechargeable était en recul de 3,8 % en valeur, marqué par un marché toujours difficile. BIC a perdu 0,5 point de part de marché en valeur, impacté par une plus forte pression concurrentielle sur les prix et les promotions. Nous avons toutefois continué à gagner des parts de marché sur le segment des produits à valeur ajoutée, atteignant ainsi 37,8 % de parts de marché sur le segment masculin des rasoirs non rechargeables 5 lames et gagnant 6,5 points de part de marché en valeur sur le segment féminin des rasoirs non rechargeables 5 lames par rapport à l'année dernière.

Marchés en croissance

Les marchés en croissance incluent l'Amérique latine (Mexique, Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud), le Moyen-Orient, l'Afrique, l'Océanie et l'Asie. En 2018, le chiffre d'affaires a atteint 624,5 millions d'euros, en croissance de 1,5 % à base comparable.

Amérique latine

Malgré un environnement difficile en 2018, causé par la grève des transports en mai et des ajustements de stocks continus de la part de nos clients au Brésil, le chiffre d'affaires en Amérique latine a augmenté d'environ 5 % à base comparable.

- **Papeterie** : le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 5 %, tiré par une bonne rentrée scolaire au Mexique, avec de solides performances sur les segments stylos à bille et coloriage. Cela a plus que compensé une année difficile au Brésil, où nous avons dû faire face à des ajustements constants des stocks de nos clients, à l'impact négatif de la grève des transports et à une forte pression concurrentielle.
- **Briquets** : Le chiffre d'affaires a affiché une croissance d'environ 5 % grâce une nouvelle fois à la solide performance observée au Mexique, portée par de nouveaux gains de distribution. Au Brésil, le chiffre d'affaires a été négativement impacté par les ajustements de stocks de la part de nos clients, ainsi que par la grève des transports survenue en mai.
- **Rasoirs** : le chiffre d'affaires a affiché une progression d'environ 5 % et BIC a augmenté ses parts de marché dans les principaux pays, grâce à un réseau de distribution élargi et un effet de mix produits. Sur un marché brésilien du non-rechargeable en déclin, BIC a gagné des parts de marché, porté par un mix positif adossé à une hausse des volumes des produits 3 lames, tels que le BIC® 3 et le BIC® Comfort 3. Au Mexique, BIC a surperformé le marché du non-rechargeable en pleine croissance, avec une présence continue dans les magasins de proximité.

Moyen-Orient et Afrique/Inde

BIC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de proximité débutée en 2012. Au cours de l'exercice, nous avons continué de travailler en étroite collaboration avec nos distributeurs et nos clients, afin de renforcer notre présence, de valoriser la marque BIC® et d'accroître le chiffre d'affaires, en mettant l'accent sur des gains de distribution et une visibilité en magasin renforcée.

- **Papeterie** : le chiffre d'affaires est resté stable. Les difficultés liées à la législation sur les importations en Afrique du Nord ont été compensées par les gains de parts de marché en Afrique du Sud, où BIC a fortement augmenté ses ventes aux distributeurs durant la période de rentrée scolaire, ainsi que par la visibilité renforcée en magasin. En Inde, le chiffre d'affaires domestique de Cello Pens a augmenté d'environ 5 %, tandis que Cello a poursuivi sa stratégie de rationalisation du portefeuille et de mise en avant de ses marques championnes comme Butterflow™ et Butter Gel.
- **Briquets** : BIC a poursuivi sa stratégie, axée sur les gains de distribution et l'amélioration de notre visibilité dans les magasins via la démarche « un BIC vu est un BIC vendu ».
- **Rasoirs** : le chiffre d'affaires de BIC a baissé d'environ 10 %, en grande partie du fait de la législation défavorable sur les importations en Afrique du Nord

Asie-Pacifique

- **Papeterie** : BIC a été impacté négativement par un ralentissement lors de la rentrée scolaire.
- **Briquets** : en Océanie, BIC a étendu sa position de *leadership* à travers des gains de distribution notamment sur le réseau de la grande distribution.
- **Rasoirs** : BIC a enregistré une forte performance en Océanie grâce au lancement de nouveaux produits.



4.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

À fin 2018, **les flux nets de trésorerie** liés à l'activité d'exploitation étaient de 303,9 millions d'euros avec une marge d'autofinancement de 394,6 millions d'euros.

La Position Nette de Trésorerie a également été impactée par les investissements industriels, les paiements de dividendes et les

rachats d'actions, ainsi que par l'acquisition d'Haco Industries, les produits issus de la vente de BIC Sport et de la cession, en 2017, de BIC Graphic Amérique du Nord et du Sourcing en Asie.

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

<i>(en millions d'euros)</i>	2017 (retraité d'IFRS 15)	2018
Capitaux propres	1 702,2	1 638,1
Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires	4,9	22,6
Emprunts et dettes financières non courants	0,2	32,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	188,6	157,5
Autres actifs financiers courants et instruments dérivés	45,0	18,1
Situation nette de trésorerie ^(a)	204,9	161,5
Goodwill et immobilisations incorporelles	350,6	286,6
TOTAL BILAN	2 353,7	2 367,0

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière. Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière.

(a) Voir Glossaire § 9.9 du Document de référence 2018

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	2017 (retraité d'IFRS 15)	2018
Marge brute d'autofinancement	409,9	394,6
(Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation	(8,1)	(73,0)
Autres flux d'exploitation	(21,2)	(17,7)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités poursuivies	374,5	303,9
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation des activités destinées à être cédées	6,1	-
Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation ^(a)	380,6	303,9
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités poursuivies	(108,4)	(109,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités destinées à être cédées	(3,4)	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(111,8)	(109,9)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités poursuivies	(273,1)	(226,5)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement des activités destinées à être cédées	(2,3)	-
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(275,4)	(226,5)
Flux nets de trésorerie	(6,6)	(32,5)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	187,0	149,8

(a) Voir Glossaire § 9.9 du Document de référence 2018

4.3. DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui est essentiellement fonction des bénéfices de la Société, de sa politique d'investissement, de la solidité de son bilan, et qui tient compte des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur. BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 3,45 euros par action lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 mai 2019. Le taux de distribution serait ainsi de 59 % en 2018, contre 56 % en 2017.

Le niveau des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

	Dividende ordinaire net <i>(en euros)</i>	Dividende ordinaire net/résultat net par action (taux de distribution)
2017	3,45	56 %
2016	3,45	65 %
2015 ^(a)	3,40	49 %

(a) En plus du dividende ordinaire, la distribution d'un dividende exceptionnel d'un montant de 2,50 euros par action a été votée au titre de l'exercice 2015.



4.4. PERSPECTIVES POUR 2019 ET STRATÉGIE

PERSPECTIVES OPÉRATIONNELLES POUR 2019

En 2019, nous prévoyons **une légère croissance du chiffre d'affaires à base comparable** ⁽¹⁾ et une marge d'exploitation normalisée **comprise entre 16,5 % et 18 %**.

- Dans un environnement de marché toujours difficile, notre performance pourrait être affectée par des incertitudes macroéconomiques et par la poursuite de la pression concurrentielle dans les rasoirs aux États-Unis. Les gains de distribution et le succès de nos produits à valeur ajoutée constituent les moteurs de la croissance.
- La hausse du coût des matières premières, l'évolution défavorable des taux de change et l'impact potentiel des volumes de vente sur les coûts de production affecteront la marge brute. Le résultat d'exploitation normalisé sera également impacté par des investissements supplémentaires dans le soutien à la marque.

Nous prévoyons entre 130 millions d'euros et 140 millions d'euros d'investissements industriels sur l'année 2019.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS POUR 2022

Le 13 février 2019, BIC a initié une revue organisationnelle destinée à réinventer le Groupe, à accroître la productivité et l'efficacité, afin de libérer des ressources et de réinvestir dans la croissance. Dans le cadre de ce plan "BIC 2022 - Invent the future", BIC a fixé les premiers objectifs opérationnels suivants:

- Efficacité: dans un premier temps, réaliser au moins 20 millions d'euros d'économies annualisées et les réinvestir dans la croissance.

- Innovation: augmenter le nombre de dépôts de brevets de 20 % par an.
- Des marques tournées vers les consommateurs: interagir directement avec 20 % de nos consommateurs.
- Distribution omnicanale: atteindre 10 % du chiffre d'affaires dans le commerce en ligne.

MISSION ET RAISON D'ÊTRE, AMBITION À LONG TERME

Notre mission et raison d'être :

- proposer des produits et des solutions de qualité, inventifs et fiables, respectueux de notre environnement, pour tous, partout dans le monde ;
- créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes: consommateurs, collaborateurs, communautés locales, clients et actionnaires ;
- améliorer l'équité en matière d'éducation, pour tous, en améliorant les conditions d'apprentissage des élèves à travers le monde. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un moyen puissant de construire un avenir durable, pour chacun d'entre nous.

Notre ambition à long terme :

- générer de la croissance rentable ;
- accroître la productivité tout en investissant en permanence dans nos collaborateurs, dans la recherche et le développement, dans les nouveaux produits et les marques ;
- assurer la rémunération totale de nos actionnaires grâce à une solide génération de trésorerie.

(1) Pour 2019, le chiffre d'affaires à base comparable exclut le chiffre d'affaires de BIC Sport pour 2018 ainsi que le chiffre d'affaires supplémentaire de Haco Industries pour 2019. L'Argentine étant désormais considérée comme un pays « hyperinflationniste », BIC exclut également, à base comparable, la contribution de l'entité en Argentine pour 2018 et 2019.



RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Voici, en résumé, les principaux défis que nous prévoyons pour 2019 :

- le prolongement de l'incertitude économique ;
- l'environnement géopolitique global ;
- la volatilité des taux de change ;
- une augmentation des coûts des matières premières comparés aux années précédentes.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, nous allons faire de notre mieux pour en minimiser l'impact dans chacune de nos activités.

Nous croyons que notre principal levier de croissance reste la force de la marque BIC®, allée à la diversité de notre main-d'œuvre multinationale qui opère dans plus de 160 pays. Nos équipes lancent des produits et des programmes, y compris en matière de soutien publicitaire et promotionnel, qui parlent directement au consommateur d'aujourd'hui sur son marché local et répondent à ses besoins spécifiques.

OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Croissance du chiffre d'affaires, gains de parts de marché, marges, génération de trésorerie et solidité de notre bilan constituent les principaux indicateurs de la performance du Groupe.

En 2019, notre priorité est de continuer à tirer la croissance des ventes à travers des investissements ciblés dans la R&D, le soutien à la marque et les CAPEX.

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

N/A

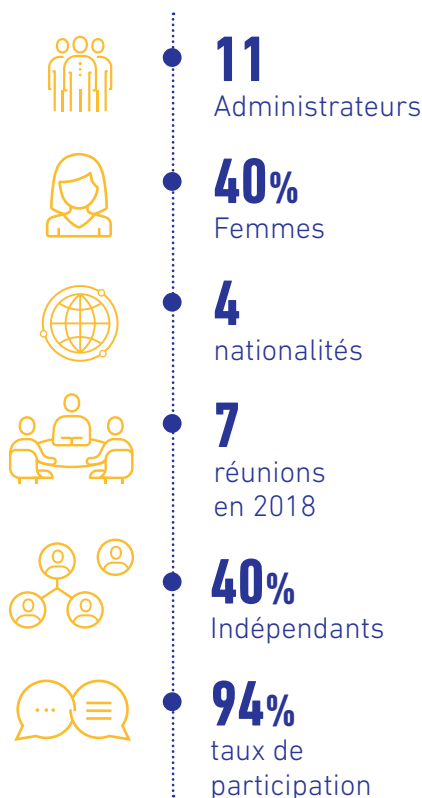
4



5. GOUVERNANCE :

UN CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SERVICE DE LA MARQUE BIC®

CHIFFRES CLÉS ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ⁽¹⁾



(1) Le Conseil d'Administration du 12 février 2019 a pris acte de la décision de Marie-Aimée Bich-Dufour de démissionner de ses fonctions de Directrice Générale Déléguée à effet du 31 mars 2019. Sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil proposera sa candidature en qualité d'administratrice à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2019, succédant à Marie-Henriette Poinot, démissionnaire. Le Conseil d'Administration proposera également à l'Assemblée de nommer Maëlys Castella en qualité d'administratrice, pour succéder à Mario Guevara.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

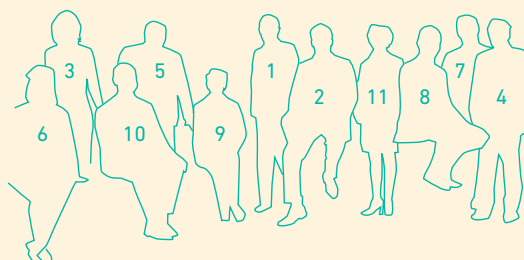
Notre Groupe est depuis toujours vivement animé par l'esprit d'entreprise qui est partie intégrante de notre ADN. Il est essentiel que le Conseil d'Administration et le Directeur Général encouragent cet état d'esprit et le perpétue dans notre culture, pour les générations futures.


BIC s'appuie sur un Conseil d'Administration compétent et engagé pour déterminer et mettre en œuvre la stratégie du Groupe et assurer son fonctionnement. Composé de onze administrateurs, le Conseil d'Administration est appuyé dans ses travaux par trois comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et, depuis 2017, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Les rôles respectifs du Conseil d'Administration et du Directeur Général sont complémentaires et clairement définis. Dans un premier temps, le Conseil d'Administration fournit une orientation et un ensemble d'objectifs et de directives au Directeur Général qui est chargé de bâtir la stratégie à long terme et les plans annuels qui lui permettront d'atteindre ces objectifs. Ensuite, le Conseil d'Administration examine ces plans, les remet en question si nécessaire et enfin les approuve.


Dès l'approbation, le Conseil d'Administration se range aux côtés du Directeur Général, ce qui rend les deux parties responsables de la stratégie à long terme de notre Groupe.


Le Conseil d'Administration est également chargé de suivre la performance de l'entreprise. L'une des missions les plus importantes du Conseil d'Administration consiste à définir les objectifs et les périmètres. Le Directeur Général est tenu de fournir les informations et analyses nécessaires au Conseil d'Administration, notamment des renseignements sur les tendances macro-économiques, l'environnement concurrentiel, les nouvelles technologies, les opportunités d'acquisition, des analyses de risques et d'opportunités et de retours sur investissements, etc.




1. **Pierre Vareille**  
Président du Conseil

2. **Gonzalve Bich**  
Directeur Général
Administrateur

3. **Elizabeth Bastoni**  
Administratrice

4. **Vincent Bedhome** 
Administrateur représentant
les salariés



5. **François Bich** 
Administrateur

6. **Marie-Pauline
Chandon-Moët** 
Administratrice


 *Indépendant*

7. **John Glen**  
Administrateur

8. **Mario Guevara**  
Administrateur

9. **Candace Matthews**  
Administratrice

10. **Société MBD** 
Administrateur représenté
par Édouard Bich

11. **Marie-Henriette Poinso** 
Administratrice

DES PROFILS DIVERSIFIÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Avec l'aide du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre de sa composition afin de s'adapter aux défis auxquels le Groupe fait face. Le Conseil d'Administration est ainsi composé d'hommes et de femmes disposant tous d'une grande expérience en matière de gestion et/ou d'une expertise dans un domaine particulier (comme la finance, la production et les ressources humaines). De plus, le Conseil d'Administration veille à intégrer au moins un tiers d'administrateurs indépendants. En mai 2018, le Groupe BIC a transformé sa structure de gouvernance en nommant Gonzalve Bich, au poste de Directeur Général et Pierre Vareille, en tant que Président du Conseil d'Administration.

5

TROIS COMITÉS PRÉSIDENTS PAR DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Chaque comité est composé d'administrateurs dont les compétences sont spécialement identifiées pour accomplir ses missions. Pour chaque comité, une description plus détaillée se trouve dans la section correspondante du Document de Référence.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit examine et contrôle la pertinence des informations financières et la fiabilité de la gestion des risques, le contrôle interne et le processus de nomination des auditeurs.

Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations formule des recommandations sur la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration et des Administrateurs (et sur tous leurs éléments de rémunération et/ou d'avantages), sur les jetons de présence et les mesures de performance, en collaboration avec le Comité d'Audit.

Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Le comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE examine régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil d'Administration, propose au Conseil d'Administration des solutions pour le plan de succession du Président du Conseil, du Directeur Général et des Administrateurs. Il examine le rapport sur les aspects sociaux, sociétaux et sur la responsabilité environnementale, les actions entreprises par le Groupe dans ce domaine et les progrès réalisés par rapport à la stratégie et aux engagements pris.



ADMINISTRATEURS ET DIRECTION GÉNÉRALE

Mandats et fonctions au 31 décembre 2018



PIERRE VAREILLE

Président du Conseil d'Administration
INDÉPENDANT

61 ans

Nationalité : Française

Date de 1^{ère} nomination : AG du 14 mai 2009

Échéance : AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Actions détenues : 6 000

Principale activité :

Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation » – Suisse

Autres mandats ou fonctions en cours : Administrateur – Verallia – France, Administrateur – Etex SA – Belgique (société cotée), Administrateur – Ferroglobe plc – Grande-Bretagne (société cotée), Administrateur – Outokumpu Oyj – Finlande (société cotée).



GONZALVE BICH

Administrateur et Directeur Général
40 ans

Nationalités : Française/Américaine

Date de 1^{ère} nomination :

Administrateur : AG du 16 mai 2018

Directeur Général : CA du 16 mai 2018

Échéance :

Administrateur : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

Directeur Général : durée indéterminée

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

Principale activité :

Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours : Administrateur – BIC Cello (India) Private Ltd. ^(a) – Inde, Administrateur – BIC UK Ltd. ^(a) – Royaume-Uni, President, Chief Operating Officer et Administrateur – BIC International Co. ^(a) – États-Unis.



JAMES DIPIETRO

Directeur Général Délégué
59 ans

Nationalité : Américaine

Date de 1^{ère} nomination : CA du 18 mai 2016 - effet au 2 juin 2016

Échéance : Les fonctions et attributions de James DiPietro expireront au jour de la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Actions détenues : 21 945

Principale activité :

Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC – Directeur Financier Groupe

Autres mandats ou fonctions en cours : Président et Administrateur – Furtuna Holdings Co. Limited. ^(a) – Îles Vierges britanniques, Directeur Général et Administrateur – BIC International Co. ^(a) – États-Unis, Président – Directeur Général et Administrateur – BIC Corporation ^(a) – États-Unis, Administrateur – No Sabe Fallar S.A. de C.V. ^(a) – Mexico, Administrateur – Industrial De Cuautitlan S.A. de C.V. ^(a) – Mexico, Administrateur – Servicios Administrativos Industrial de Cuautitlan S.A. de C.V. ^(a) – Mexico, Vice-Président – SLS Insurance Company ^(a) – États-Unis.



MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Directrice Générale Déléguée
jusqu'au 31 mars 2019

60 ans

Nationalité : Française

Date de 1^{ère} nomination : CA du 22 mars 1995

Échéance : 31 mars 2019

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

Principale activité :

Directrice Générale Déléguée de SOCIÉTÉ BIC, Secrétaire du Conseil d'Administration et Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation

Autres mandats ou fonctions en cours : Administratrice – BIC Australia Pty. Ltd. ^(a) – Australie, Gérante – BIC GmbH ^(a) – Allemagne, Administratrice – BIC Viorex SA ^(a) – Grèce, Administratrice – BIC India Pvt. Ltd. ^(a) – Inde, Présidente du Conseil – BIC (NZ) Ltd. ^(a) – Nouvelle-Zélande, Administratrice – BIC Portugal SA ^(a) – Portugal, Administratrice – BIC Holdings Southern Africa (Pty) Ltd. ^(a) – Afrique du Sud, Administratrice – BIC Iberia SA ^(a) – Espagne, Administratrice – BIC Malawi (Pty) Ltd. ^(a) – Malawi, Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions) – France, Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) – France.



ELIZABETH BASTONI

Administratrice
INDÉPENDANTE

53 ans

Nationalité : Américaine

Date de 1^{ère} nomination : AG du 15 mai 2013

Échéance : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

Actions détenues : 500

Principale activité :

Présidente de Bastoni Consulting Group, LLC – États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours : Présidente du Comité des Rémunérations – Jerônimo Martins – Portugal.



VINCENT BEDHOME

Administrateur représentant
les salariés

53 ans

Nationalité : Française

Date de 1^{ère} nomination : CA di 13 décembre 2017 (désignation par le Comité de Groupe du 9 novembre 2017)

Échéance : 13 décembre 2020

Actions détenues : 23

Principale activité : Chef de projet Catégorie Papeterie

Autres mandats ou fonctions en cours : Aucun

Administrateur indépendant

(a) Groupe BIC.



FRANÇOIS BICH

Administrateur
69 ans

Nationalité : Française

Date de 1^{ère} nomination : CA du 30 septembre 1977 ratifiée par l'AG du 29 mai 1978

Échéance : AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

Principale activité : Retraité

Autres mandats ou fonctions en cours : Président du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France.



MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH

Administratrice
52 ans

Nationalité : Française

Date de 1^{ère} nomination : AG du 28 mai 2003

Échéance : AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

Principale activité : Présidente de Château de Ferrand SAS – France

Autres mandats ou fonctions en cours : Aucun



JOHN GLEN

Administrateur
INDÉPENDANT
59 ans

Nationalité : Britannique

Date de 1^{ère} nomination : CA du 10 décembre 2008 ratifié par l'AG du 14 mai 2009

Échéance : AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Actions détenues : 500

Principale activité : Directeur Général de Buccleuch – Royaume-Uni

Autres mandats ou fonctions en cours : Administrateur – The Three Stills Company – Royaume-Uni.



MARIO GUEVARA

Administrateur
59 ans

Nationalités : Mexicaine/Américaine

Date de 1^{ère} nomination : Administrateur : AG du 22 mai 2001

Échéance : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

Actions détenues : 18 508

Principale activité : Retraité

Autres mandats ou fonctions en cours : Aucun



CANDACE MATTHEWS

Administratrice
INDÉPENDANTE
60 ans

Nationalité : Américaine

Date de 1^{ère} nomination : AG du 10 mai 2017

Échéance : AG statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice 2019

Actions détenues : 400

Principale activité :

Présidente Amériques et Europe – Amway – États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours : Administratrice – Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis (société cotée).



MARIE-HENRIETTE POINOT, NÉE BICH

Administratrice
58 ans

Nationalité : Française

Date de 1^{ère} nomination : AG du 21 mai 1997

Échéance : AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Actions détenues : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

Principale activité : Administratrice de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours : Aucun



SOCIÉTÉ M.B.D. ÉDOUARD BICH

Administrateur
54 ans

Nationalité : Française

Date de 1^{ère} nomination : AG du 24 mai 2006

Échéance : AG statuant en 2021 sur les comptes de l'exercice 2020

Actions détenues par SOCIÉTÉ M.B.D. : 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote (au 31 décembre 2018)

Actions détenues par Edouard BICH : Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

Principale activité d'Edouard BICH : Gérant de la SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres mandats ou fonctions en cours d'Edouard BICH : Membre du Comité de Surveillance – Stockage Plus SAS – France, Membre de l'Executive Board for Europe, the Middle East and Africa – The Wharton School – États-Unis, Gérant – Platypus Capital SPRL – Belgique.

Autres mandats ou fonction de SOCIÉTÉ M.B.D. : Aucun

Administrateur indépendant

(a) Groupe BIC.

5



5.1. COMPOSITION

	Informations personnelles				Expérience			Position au sein du Conseil			Appartenance à un comité
	Principale activité	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées ⁽¹⁾	Indépendance	Date de 1 ^{re} nomination	Échéance du mandat	Durée du mandat	
Dirigeants mandataires sociaux											
Pierre Vareille (Non-exécutif)	Co-Président Fondateur de « The Vareille Foundation »	61	M	FR	6 000	3	✓	2009	2021	10 ans	
Gonzalve Bich (Exécutif)	Directeur Général	40	M	FR U.S.	⁽²⁾	0		2018	2019	1 an	
Administrateurs											
Elizabeth Bastoni	Présidente de Bastoni Consulting LLC	53	F	U.S.	500	0	✓	2013	2019	6 ans	Comité des Rém. (Prés.) Comité Nom., Gouv. & RSE (Prés.)
François Bich	Retraité	69	M	FR	⁽²⁾	0		1977	2020	42 ans	
Marie-Pauline Chandon-Moët	Présidente de Château de Ferrand SAS	52	F	FR	⁽²⁾	0		2003	2020	16 ans	
John Glen	Directeur Général de Buccleuch	59	M	UK	500	0	✓	2008	2021	11 ans	Comité d'Audit (Prés.)
Mario Guevara	Retraité	59	M	MEX U.S.	18 508	0		2001	2019	18 ans	
Candace Matthews	Présidente des Amériques-Europe Amway	60	F	U.S.	250	1	✓	2017	2020	2 ans	Comité d'Audit et Comité Nom., Gouv. & RSE
M.B.D. (Édouard Bich)	Gérant de M.B.D.	54	M	FR	12 735 000	0		2006	2021	13 ans	Comité d'Audit
Marie-Henriette Poinot	Admin. de SOCIÉTÉ BIC	58	F	FR	⁽²⁾	0		1997	2021	22 ans	Comité des Rém. Et Comité Nom., Gouv. & RSE
Administrateur représentant les salariés											
Vincent Bedhome	Chef de projet Papeterie	53	M	FR	23	0		2017	2020	2 ans	Comité des Rém.

(1) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF.

(2) Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Assiduité au CA	Assiduité au Comité d'Audit	Assiduité au Comité des Rémunérations	Assiduité au Comité des Nominations, Gouvernance et RSE
Pierre Vareille	100 %	100 %	n/a	n/a
Gonzalve Bich	100 %	n/a	n/a	n/a
Elizabeth Bastoni	100 %	n/a	100 %	100 %
Vincent Bedhome	100 %	n/a	100 %	n/a
François Bich	43 %	n/a	n/a	n/a
Marie-Pauline Chandon-Moët	100 %	n/a	n/a	n/a
John Glen	100 %	100 %	n/a	n/a
Mario Guevara	100 %	n/a	n/a	n/a
Candace Matthews	86 %	100 %	100 %	100 %
M.B.D. (Édouard Bich)	100 %	100 %	n/a	n/a
Marie-Henriette Poinot	100 %	n/a	100 %	100 %

n/a : non-applicable.

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

La qualification d'administrateur indépendant a été revue par le Conseil d'Administration, sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, lors de sa séance du 12 février 2019 sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§8) comme suit :

Critère 1	<p>Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.
Critère 2	<p>Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.</p>
Critère 3	<p>Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • significatif de la Société ou de son Groupe ; • ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. <p>L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.</p>
Critère 4	<p>Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.</p>
Critère 5	<p>Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.</p>
Critère 6	<p>Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.</p>
Critère 7	<p>Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.</p>
Critère 8	<p>Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.</p>

5



Critères	P. Vareille	G. Bich	E. Bastoni	V. Bedhome	F. Bich	M-P. Chandon -Moët	J. Glen	M. Guevara	C. Matthews	M.B.D. (E. Bich)	M-H. Poinsot
1 : Salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓			✓		✓	✓		✓		
2 : Mandats croisés	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
3 : Relations d'affaires significatives	✓			✓			✓		✓		
4 : Lien familial	✓			✓			✓		✓		
5 : Commissaire aux Comptes	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓	✓		✓			✓		✓		
7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
8 : Statut de l'actionnaire important	✓			✓			✓	✓	✓		

Les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. En 2018, les seules relations d'affaires entre un administrateur et le Groupe BIC ont concerné deux administrateurs non indépendants. Sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, ces relations ont été jugées non significatives au regard des engagements, du montant des transactions qu'elles représentent pour chacune des sociétés intéressées (moins de 0,05 % des flux commerciaux de chacune) et des conditions normales auxquelles elles ont été passées.

Selon le règlement intérieur, les administrateurs qualifiés d'indépendants s'efforcent de conserver cette qualité. Toutefois, si un administrateur estime qu'il ne peut plus ou ne pourra prochainement plus être qualifié d'administrateur indépendant au sens du Code AFEP/MEDEF, il doit en informer immédiatement le

Président du Conseil d'Administration, qui porte ce point à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Formation des administrateurs

En 2018, les administrateurs ont suivi un e-learning sur l'Anti-Corruption et l'Éthique. En 2017, ils avaient participé à un séminaire organisé par l'International Institute for Management Development. Vincent Bedhome avait suivi, avant sa prise de fonction effective, le programme de formation « Être administrateur salarié » de l'Institut Français des Administrateurs. Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers, son secteur d'activité et ses enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

5.2. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de préparation effectués au sein de trois comités spécialisés :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Rémunérations ;
- le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Les comités agissent strictement dans le cadre des missions qui leur ont été données par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, font des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision. Les comités peuvent prendre contact, dans l'exercice de leurs attributions, avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration et à charge d'en rendre compte au Conseil.

Les comités peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil.

a) Comité d'Audit

Composition

John Glen – Président (administrateur indépendant)

Candace Matthews - (administratrice indépendante) – ayant succédé à Pierre Vareille le 16 mai 2018

Édouard Bich (représentant permanent de SOCIÉTÉ M.B.D.)

Le nombre d'administrateurs indépendants est de 2 sur 3, soit 66,66 %. Le comité ne doit comprendre aucun dirigeant. La majorité des membres doit avoir une compétence comptable et/ou en matière d'audit des comptes.

Le parcours des membres du Comité d'Audit leur permet de bénéficier des compétences financières et comptables nécessaires à l'accomplissement de leur mission. John Glen, Président du Comité, a été Directeur Financier du groupe Air Liquide pendant huit ans, de 2000 à 2008 et Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) pendant quatre ans. Il est membre du *Chartered Institute of Certified Accountants* et est titulaire d'un Master en Économie. Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble France et est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation finance. Candace Matthews est Présidente des Amériques d'Amway depuis novembre 2014. En janvier 2019, son rôle a été élargi pour inclure également l'Europe. Elle a été recrutée par Alticor, la maison mère d'Amway, en décembre 2007, en qualité de Directrice du Marketing. Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente de 2001 à 2007 de Soft Sheen-Carson, société récemment acquise par L'Oréal. Auparavant, elle a exercé diverses fonctions Marketing successivement chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et de Direction chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis. Elle est titulaire d'un Bachelor of Science de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un MBA en Marketing de la Stanford University Graduate School of Business à Palo Alto, Californie (États-Unis).

Principales missions

Le Comité d'Audit a pour mission essentielle de s'assurer de la conformité et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux

de l'entreprise et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux de révision et des règles comptables retenues, ainsi que d'une présentation du Directeur Financier portant sur les risques et les engagements hors bilan significatifs de la Société, qui sont basés sur des évaluations économiques et de marché.

Le Comité d'Audit est appelé à donner son avis sur la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux, ainsi que sur leur indépendance. Il s'assure de ce fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les Commissaires aux Comptes et l'entreprise.

Il entend les Commissaires aux Comptes, mais également les Directeurs Financier, Comptable et de la Trésorerie, ainsi que le responsable de l'audit interne et du contrôle des risques.

Ces auditions peuvent se tenir, lorsque le comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale de l'entreprise. De plus, le Président du Comité d'Audit se réunit (seul) avec les Commissaires aux Comptes au moins une fois par an.

Principales activités 2018

Au cours de l'année 2018, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en présence de son Président et de tous ses membres (*i.e.* taux de participation de 100 %), ainsi que des représentants des deux Commissaires aux Comptes lors de la revue des résultats du Groupe. Les réunions du Comité d'Audit portant sur l'examen des comptes se tiennent plusieurs jours avant l'examen par le Conseil, ce qui permet à la Direction d'apporter d'éventuelles actions correctives supplémentaires avant la séance du Conseil.

Le Comité d'Audit assure notamment un suivi régulier des dispositions et exigences relatives aux nouvelles règles comptables et financières s'appliquant au Groupe, ainsi que des plans d'action mis en place par la Société pour répondre à ces besoins. Le Comité d'Audit revoit également tout changement dans les normes IFRS, dans la structure de contrôle interne et toute question relative à la présentation financière, notamment pour le document de référence.

En 2018, les travaux du Comité d'Audit ont également couvert :

- les résultats des missions de contrôle et d'audit interne ;
- l'examen des mécanismes de trésorerie, y compris la liquidité, les financements bancaires et la politique de couverture de change ;
- la revue des missions de la fonction Corporate Finance ;
- l'organisation de la fonction Finance ;
- une revue post mortem de certains investissements ;
- le dispositif de gestion du risque.

Le Directeur Juridique Groupe a présenté au Comité d'Audit les actions entreprises au sein du Groupe aux fins de s'assurer de la conformité aux réglementations et à l'éthique, incluant le dispositif de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence.

En février 2019, le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes 2018 et des notes aux comptes, incluant une présentation sur les risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale et des engagements hors-bilan significatifs de la Société ainsi que les options comptables retenues.



b) Comité des Rémunérations

Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (administratrice indépendante) ;
- Marie-Henriette Poinot ;
- Vincent Bedhome (administrateur représentant les salariés).

Candace Matthews (administrateur indépendant) était membre du Comité des Rémunération jusqu'en mai 2018. Elle a quitté ce Comité pour devenir membre du Comité d'Audit.

Composition actuelle du Comité : 1 administrateur indépendant sur 2 (hors administrateur représentant les salariés).

Principales missions

Le Comité des Rémunérations émet des recommandations, revoit régulièrement et met à l'épreuve :

- la politique de rémunération du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les procédures d'établissement de la rémunération et des avantages du Président du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- l'enveloppe globale et le montant des jetons de présence des administrateurs ;
- en collaboration avec le Comité d'Audit, les indicateurs de performance et l'évaluation annuelle du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués au vu des objectifs assignés par le Conseil ;
- les plans de rémunération long terme des dirigeants mandataires sociaux et des salariés ;
- la compétitivité de tous les éléments de rémunération du Comité de Direction.

Il est également informé de la politique de rémunération dans le Groupe.

Principales activités 2018

Le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni quatre fois en 2018 avec un taux de participation de 100 %. L'activité du comité a porté spécifiquement sur :

- les modalités et la fixation de la rémunération du Président et des membres du Conseil ;
- l'analyse du positionnement de la rémunération globale des mandataires sociaux, des dirigeants, des membres du Conseil et de l'équipe de Direction ;
- les modalités et la fixation de la rémunération fixe, variable annuelle et à long terme du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- la détermination des critères servant au calcul de leur rémunération variable 2018 ;
- la revue de leurs régimes de retraite additionnels et autres avantages ;
- les principes et les montants d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, la part des attributions réservées aux mandataires sociaux, la détermination des objectifs à trois ans qui conditionnent ces attributions ainsi que les conditions en cas de départ de l'entreprise ;
- les principes et le nombre d'actions gratuites attribuées sans condition de performance à des salariés ;
- l'examen des recommandations AFEP/MEDEF.

Le comité a également donné son avis sur les rémunérations de l'équipe de Direction et sur l'application de la politique de rémunération dans le Groupe.

Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration, et Gonzalve Bich, Directeur Général, sont associés aux travaux du comité pour certains sujets.

c) Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (administratrice indépendante) ;
- Marie-Henriette Poinot ;
- Candace Matthews (administratrice indépendante).

2 administrateurs indépendants sur 3 : -> 2/3 de membres indépendants.

Principales missions

Les missions du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE comprennent :

1. Nominations

- Examiner régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil ;
- Proposer des critères de sélection des membres du Conseil :
Les critères de choix reposent notamment sur l'équilibre souhaitable dans la composition du Conseil d'Administration, ainsi que sur la compétence, la disponibilité et l'éthique de ses membres. Il formule, le cas échéant, des propositions pour définir le Conseil d'Administration « cible » et proposer des talents manquants pour améliorer le fonctionnement du Conseil ;

- Organiser la procédure destinée à sélectionner les administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, et/ou le Vice-Président administrateur référent :

Le Comité peut associer à cette recherche le Président du Conseil d'Administration, et/ou le Vice-Président administrateur référent ;

- Établir un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible ; le Président du Conseil d'Administration, et/ou le Vice-Président administrateur Référent, est associé à l'exécution de cette mission.

Il est informé du plan de succession et de la nomination des membres du Comité de Direction.

Pierre Vareille, Président du Conseil, et Gonzalve Bich, Directeur Général, peuvent, dans certains cas, être associés aux travaux du Comité.

2. Gouvernance

- Débattre de la qualification d'administrateur indépendant ;
- S'assurer de la réalisation régulière par le Conseil d'Administration d'une évaluation de son fonctionnement et de celui des Comités ;
- Et plus généralement, se saisir de tout sujet qui pourrait comporter un risque significatif en matière d'actif humain pour le Groupe et étudier toute question relative à la gouvernance qui lui serait soumise par le Conseil d'Administration.

3. Responsabilité sociale et environnementale

- Examiner le rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, les actions menées et la politique du Groupe à cet égard ;
- Suivre le déploiement de la stratégie et des engagements pris.

Principales activités 2018

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE s’est réuni quatre fois en 2018 avec un taux de participation de 100 %.

L’activité du comité a porté notamment sur :

- la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- la nomination de Pierre Vareille, en qualité de Président du Conseil ;

- la nomination de Gonzalve Bich en qualité de Directeur Général ;
- le renouvellement des fonctions des Directeurs Généraux Délégués de James DiPietro et de Marie-Aimée Bich-Dufour ;
- la revue de l’indépendance des membres du Conseil ;
- la revue de la performance et de l’avancement du développement des dirigeants mandataires sociaux ;
- les objectifs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les plans de succession du Président, du Directeur Général et du Conseil d’Administration ;
- les résultats, les axes d’améliorations et les actions menées à la suite de l’évaluation du Conseil et des Comités.

5.3. TABLEAU RÉCAPITULATIF SUR LA MISE EN ŒUVRE DU CODE AFEP/MEDEF

La Société applique le Code AFEP/MEDEF à l’exception des recommandations suivantes :

Recommandation du Code AFEP/MEDEF		
N°	Paragraphe	Justification
17.1	Composition du Comité des Rémunérations	
	Le Comité doit être composé majoritairement d’administrateurs indépendants.	Suite au départ du Comité des Rémunérations de Candace Matthews en mai 2018 pour rejoindre le Comité d’Audit, le Comité est temporairement composé d’une moitié de membres indépendants. Il sera à nouveau composé d’une majorité d’indépendants en 2019.
24.6.2	Régimes de retraites supplémentaires	
	Les retraites supplémentaires sont soumises à la condition que le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l’entreprise lorsqu’il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur.	James DiPietro, Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC et Directeur Financier de BIC International, société de droit américain, pourrait bénéficier d’une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, alors même qu’il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu’il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l’article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale française. Mis en place par BIC Corporation depuis plus de 30 ans, il a bénéficié et continue de bénéficier à tous les cadres supérieurs américains membres du Comité de Direction du Groupe promu avant 2011. James DiPietro, dans le Groupe depuis 21 ans, est éligible à cette retraite depuis 15 ans, soit depuis une période bien antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué. Ce plan n’a pas été modifié à la suite de la nomination de James DiPietro. Gonzalve Bich, Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC et <i>President - Chief Operating Officer</i> de BIC International, société de droit américain, pourrait bénéficier d’une retraite à prestations définies mise en place par BIC Corporation, s’il ne démissionne pas avant l’âge de 52 ans et alors même qu’il ne serait plus mandataire social de SOCIÉTÉ BIC et de BIC International lorsqu’il fera valoir ses droits à la retraite. Ce plan de retraite ne relève pas de l’article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale française. Ce plan a bénéficié et continue à bénéficier à tous les salariés américains recrutés avant 2007. Gonzalve Bich, dans le Groupe depuis près de 16 ans, est éligible à cette retraite depuis 15 ans, soit depuis une période antérieure à sa nomination en qualité de Directeur Général.
	Le régime de retraite supplémentaire ne saurait donner droit à plus de 45 % du revenu de référence (rémunérations fixes et variables annuelles dues au titre de la période de référence).	Les plans de retraite de James DiPietro et de Gonzalve Bich ne relèvent pas de l’article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale française. La limitation du droit maximal à 45 % du revenu de référence ne peut s’appliquer. James DiPietro a déjà acquis un droit de retraite égal à 50,00 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées. Pour autant qu’il soit toujours dans le Groupe à 52 ans, Gonzalve Bich a d’ores et déjà acquis un droit de retraite égal à environ 22,82 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées.



5.4. ÉVOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2019

Les mandats d'administrateur de Gonzalve Bich, Elizabeth Bastoni, et Mario Guevara arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 22 mai 2019, il sera proposé à cette Assemblée de renouveler les mandats d'administrateur de Gonzalve Bich et de Elizabeth Bastoni pour une durée de trois ans.

Il sera également proposé à l'Assemblée de nommer en qualité d'administratrices :

- Maëlys Castella, en remplacement de Mario Guevara ;
- Marie-Aimée Bich-Dufour, en remplacement de Marie-Henriette Poinot, démissionnaire.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le Conseil sera composé comme suit :

- Pierre Vareille – Président ;

- Gonzalve Bich – administrateur et Directeur Général ;
- Elizabeth Bastoni – administratrice ;
- Vincent Bedhome – administrateur représentant les salariés ;
- Marie-Aimée Bich-Dufour – administratrice ;
- François Bich – administrateur ;
- Maëlys Castella – administratrice ;
- Marie-Pauline Chandon-Moët – administratrice ;
- John Glen – administrateur ;
- Candace Matthews – administratrice ;
- M.B.D. (Édouard Bich) – administrateur.

La représentation des administrateurs indépendants, ainsi que celle des femmes, passera de 40 à 45 %.

Maëlys CASTELLA apportera au Conseil son expertise financière et son expérience dans la stratégie, les fusions et acquisitions et le développement durable, acquises au sein de grands groupes internationaux, tels qu'Air Liquide.

Elle rejoindra le Conseil en qualité d'administratrice indépendante sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 8).

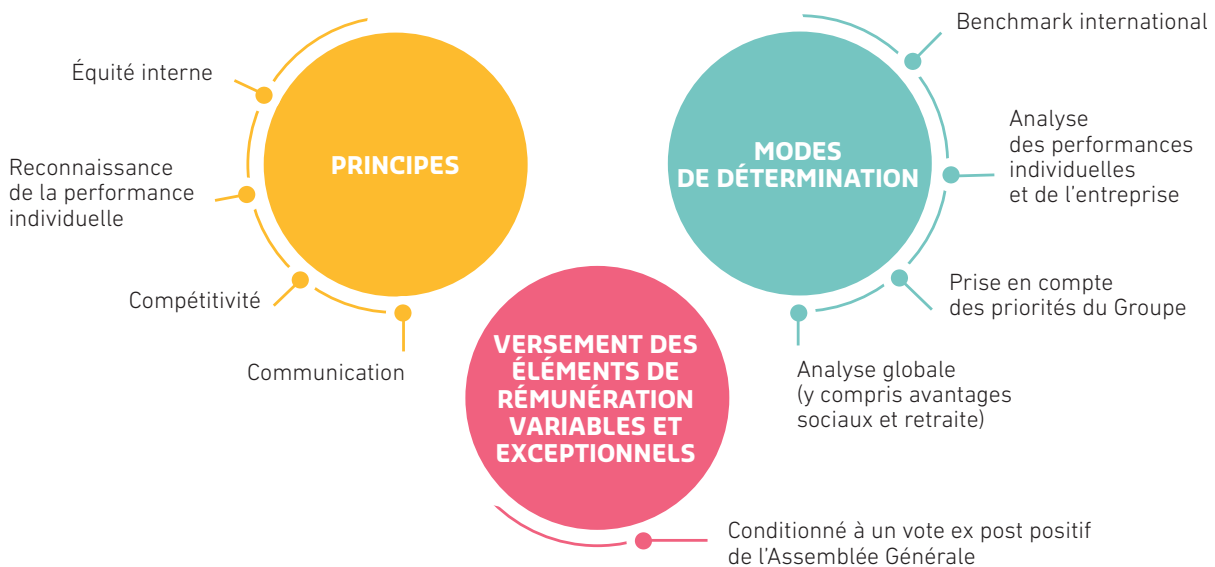
Marie-Aimée BICH-DUFOUR apportera au Conseil, outre son expertise juridique, sa connaissance de l'entreprise et son engagement dans le Développement Durable placé sous sa responsabilité depuis le début du programme en 2004 jusqu'à l'année dernière.

6. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION :

TRANSPARENCE ET EXEMPLARITÉ

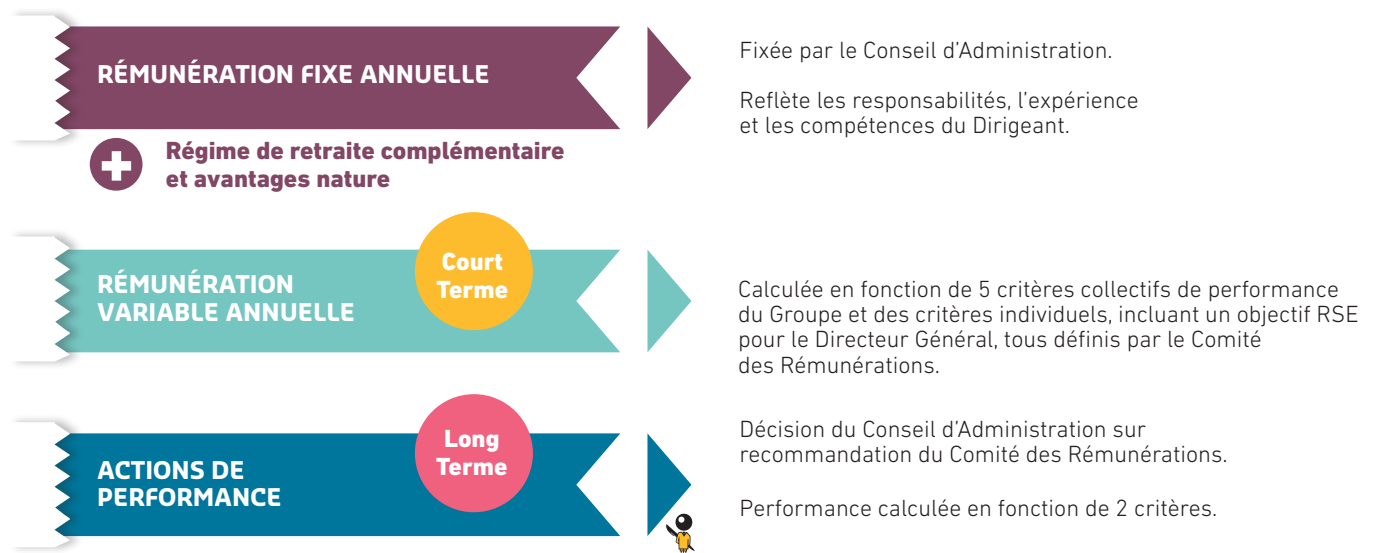
Outre les principes du Code AFEP/MEDEF auquel BIC se réfère, la politique de rémunération des dirigeants repose sur quatre principes identiques à ceux applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe : l'équité interne, la reconnaissance de la performance individuelle et collective (en lien avec la réalisation d'objectifs essentiels à la réussite de l'entreprise), la compétitivité et une communication claire autour des politiques de rémunération.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRINCIPES GÉNÉRAUX



6

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRINCIPES PARTICULIERS DE RÉMUNÉRATION



6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS DE LA SOCIÉTÉ BIC AU TITRE DE 2019

6.1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE RÉMUNÉRATION

Outre les principes du Code AFEP/MEDEF auquel la Société BIC se réfère (sous réserve des recommandations non appliquées présentées au § 5.3.), la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société BIC repose sur des principes identiques à ceux applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe BIC, à savoir :

6.1.1.1. Présentation des principes

L'équité interne

Les différences de rémunération entre les dirigeants sont justifiables ; elles reflètent les responsabilités confiées, l'expérience, la performance, le potentiel et tiennent compte de l'offre et de la demande sur le marché.

La reconnaissance de la performance

La reconnaissance de la performance individuelle et collective est un élément essentiel de la politique de rémunération du Groupe BIC. Les augmentations de la rémunération fixe sont individualisées. La rémunération comprend un élément variable important, qui dépend de la réalisation individuelle et/ou collective de certains objectifs essentiels à la réussite de l'entreprise.

La compétitivité

L'entreprise se compare aux marchés externes de rémunération. Elle choisit les systèmes de rémunération qui correspondent à ses activités, à ses objectifs de développement et à ses valeurs. La rémunération totale des collaborateurs performants est compétitive par rapport aux marchés extérieurs de référence.

La communication

Les politiques de rémunération sont clairement communiquées aux dirigeants, à la fois sur les principes et les montants en jeu.

6.1.1.2. Mode de détermination des éléments de rémunération

La Société a sollicité les services d'un cabinet de consultants spécialistes en rémunération afin de comparer les rémunérations de ses mandataires sociaux avec celles de dirigeants occupant des responsabilités analogues dans des sociétés en France et aux États-Unis. Dans la continuité des études menées les années précédentes, le panel de comparaison retenu comprend les entreprises suivantes :

- en France : Accor Hotels, Alstom, Bureau Veritas, Carrefour, Essilor, L'Oreal, LVMH, Pernod Ricard, Safran, Schneider Electric, Seb, Tarkett, Thales, Unibail-Rodamco, Valeo, Vallourec ;

- aux États-Unis : American Greetings, AptarGroup, Brown-Forman, Church & Dwight, Clorox, Diageo North America, Edgewell Personal Care, Hallmark Cards, Hasbro, Hershey, Kellogg, Kimberly-Clark, Keurig Green Mountain, L'Oreal USA, Mary Kay, Mattel, McCormick, NBTY, NU Skin Enterprises, Snap-on, Solo Cup, Swedish Match, Revlon, SC Johnson & Son, Sealed Air, Tupperware Brands, Unilever USA, Visa Outdoor.

Au regard des principes susvisés et des pratiques de sociétés analogues en matière de rémunération de dirigeants, ces dernières sont déterminées, par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations qui :

- analyse et compare les évolutions des rémunérations des individus et des postes similaires sur le marché français pour le Président du Conseil et la Directrice Générale Déléguée basée en France et sur le marché américain pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué basés aux États-Unis ;
- analyse les performances individuelles et les performances de l'entreprise ;
- traduit les politiques et priorités du Groupe dans les programmes de rémunération variable à court et long termes ;
- analyse la rémunération totale incluant les avantages sociaux (dont la retraite).

6.1.1.3. Versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels

En application des dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce, le versement des éléments variables et exceptionnels est conditionné à un vote ex post positif de l'Assemblée Générale.

6.1.2. PRINCIPES PARTICULIERS DE RÉMUNÉRATION

En application des principes généraux de rémunération exposés dans le présent rapport, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a adopté une structure de rémunération spécifique pour les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC, composée :

- d'une rémunération fixe ;
- d'une rémunération variable ;
- de plans de rémunération variable à long terme ;
- d'une rémunération exceptionnelle ;
- d'un régime de retraite complémentaire ;
- d'avantages en nature.

6.1.2.1. Rémunération fixe

Chaque début d'année ou lors de toute nouvelle nomination, le Conseil d'Administration détermine la part fixe des rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'exercice.

La rémunération fixe des fonctions de Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué de la Société BIC doit être le reflet des responsabilités du dirigeant mandataire social, de son niveau d'expérience et de ses compétences.

Elle sert de base pour déterminer la rémunération variable annuelle.

Fonction	Rémunération variable annuelle cible, en % de la rémunération fixe, si les objectifs sont atteints à 100 %	Rémunération variable annuelle plafond, en % de la rémunération fixe
Directeur Général	125,0 %	187,5 %
Directeur Général Délégué et Directeur Financier du Groupe	75,0 %	112,5 %
Autre Directeur Général Délégué	45,0 % - 55,0 %	67,5 % - 82,5 %

La rémunération variable est calculée en fonction des critères suivants :

- 20 % : chiffre d'affaires du Groupe/des Catégories et/ou de la région ;
- 20 % : résultat d'exploitation du Groupe/des Catégories et/ou de la région ;
- 10 % : résultat net du Groupe ;
- 10 % : inventaires du Groupe/des Catégories ;
- 10 % : créances clients du Groupe/de la région ;
- 30 % : objectifs individuels, incluant un objectif RSE pour le Directeur Général.

Les objectifs financiers annuels cibles sont déterminés sur la base du budget annuel validé et approuvé par le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration. Ils sont au minimum équivalents à ceux communiqués publiquement.

Chaque année, l'objectif RSE représentera une part des objectifs individuels du Directeur Général.

Fonction	Maximum
Président non exécutif	-
Directeur Général	30 000
Directeur Général Délégué et Directeur Financier du Groupe	12 000
Autre Directeur Général Délégué	10 000

Le nombre total d'actions attribuées pour les mandataires sociaux ne pourra pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

La performance est calculée en application de deux critères de même poids :

- croissance du chiffre d'affaires à taux de change constant ;

6.1.2.2. Rémunération variable annuelle

En conformité avec le Code AFEP-MEDEF, le Président de SOCIÉTÉ BIC, ne perçoit pas de rémunération variable.

La rémunération variable annuelle des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général Délégué de SOCIÉTÉ BIC, s'exprime en pourcentage de la rémunération annuelle fixe.

À la fin de l'année, les résultats individuels, RSE et collectifs sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

Il n'y a pas de rémunération versée si le pourcentage d'atteinte de l'objectif est inférieur à 80 % de l'objectif fixé.

6.1.2.3. Plan d'attribution d'actions de performance

Attribution gratuite d'actions sous conditions de performance (depuis 2005)

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions, sous conditions de performance qui couvrent trois exercices.

Les attributions individuelles varient en fonction du niveau des responsabilités exercées. Au maximum, chaque dirigeant pourra se voir attribuer un nombre d'actions, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

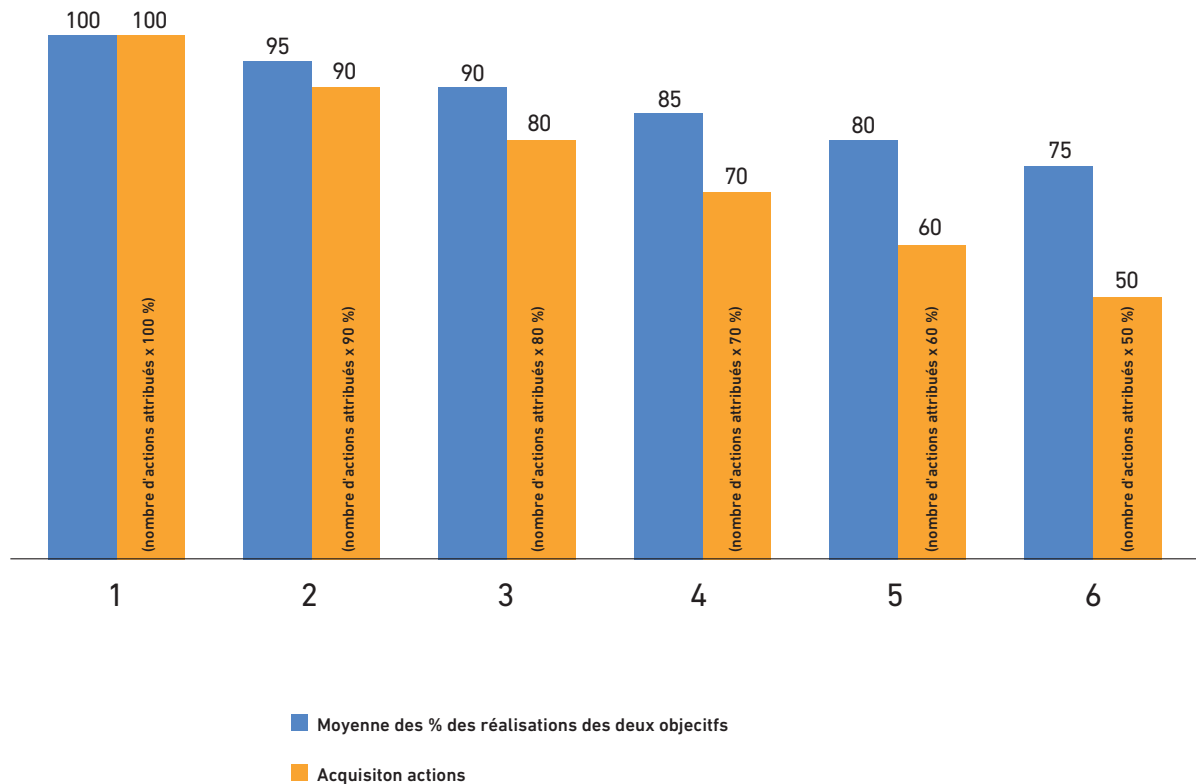
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

Dans l'hypothèse où la moyenne des pourcentages de réalisation des deux conditions de performance serait comprise entre 75 % et 100 %, pour chaque pour cent en dessous de 100 %, le nombre d'actions effectivement acquises par chaque Bénéficiaire à la Date d'Acquisition sera réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale.



MODALITÉS D'ATTRIBUTION GRATUITE DES ACTIONS DE PERFORMANCE

(Pour 100 actions)



Si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'attribution.

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions pour une valeur de cinq années de salaire de base et lorsque les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions pour une valeur de trois années de salaire de base.

Dans le cadre d'une politique recommandée par le Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de ne plus attribuer de *stock-options* à compter de 2011 et de les remplacer par des attributions gratuites d'actions.

6.1.2.4. Régimes de retraite complémentaire

Le Président, qui est déjà retraité, n'est éligible à aucun plan de retraite complémentaire.

Les Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués de la Société BIC bénéficient des régimes de retraite complémentaire présentés en détail au § 4.2.2.8 du Document de Référence 2018.

6.1.2.5. Avantages en nature

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués de SOCIÉTÉ BIC pourront bénéficier d'un véhicule mis à disposition par la Société (pour les dirigeants mandataires sociaux basés en France) ou d'une allocation voiture (pour les dirigeants mandataires sociaux basés aux États-Unis).

6.1.2.6. Indemnités de départ et de bienvenue

Les dirigeants actuels ne bénéficient pas d'indemnité de départ ou de bienvenue.

Toutefois, le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir des indemnités de bienvenue en considération notamment de la situation personnelle des intéressés recrutés à l'extérieur du Groupe (changement de statut, renonciation à un contrat de travail).

6.2. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

6.2.1. RÉMUNÉRATION FIXE 2018 ET RÈGLES D'ATTRIBUTION 2018 DE LA PART VARIABLE ANNUELLE (BONUS)

Le Conseil d'Administration a fixé la part fixe des rémunérations des dirigeants au titre de l'exercice 2018 et l'objectif cible 2018 de la part variable annuelle de leur rémunération, soit :

Dirigeants	Rémunération fixe annuelle 2018 (en dollars américains)*	Rémunération variable annuelle cible 2018 (à 100 % de réalisation des objectifs)
Bruno Bich Président et Directeur Général jusqu'au 16 mai 2018	204 000 euros (jusqu'au 16 mai 2018, date de son départ) soit 76 500 euros sur l'année 2018	N/A
Pierre Vareille Vice-Président et Administrateur Référent puis Président du Conseil à compter du 16 mai 2018	300 000 euros (à compter du 16 mai 2018, date de sa prise de fonction), soit 187 500 euros sur l'année 2018	N/A
Gonzalve Bich Directeur Général Délégué puis Directeur Général à compter du 16 mai 2018	Total versé sur l'année 2018 : 628 125 dollars américains (531 859 euros) <i>Rémunération annuelle de 550 000 dollars américains (465 707 euros) jusqu'au 16 mai 2018,</i> <i>Rémunération annuelle de 675 000 dollars américains à compter du 16 mai 2018 (571 550 euros)</i>	85 % de la part fixe jusqu'en mai 2018 125 % de la part fixe à compter de juin 2018
James DiPietro Directeur Général Délégué	563 000 dollars américains (476 715 euros)	75 % de la part fixe
Marie-Aimée Bich-Dufour Directrice Générale Déléguée	200 000 euros	45 % de la part fixe

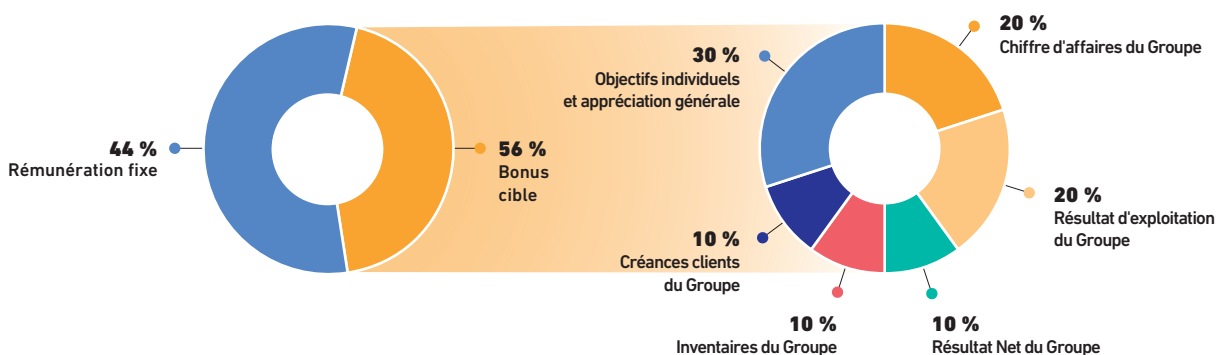
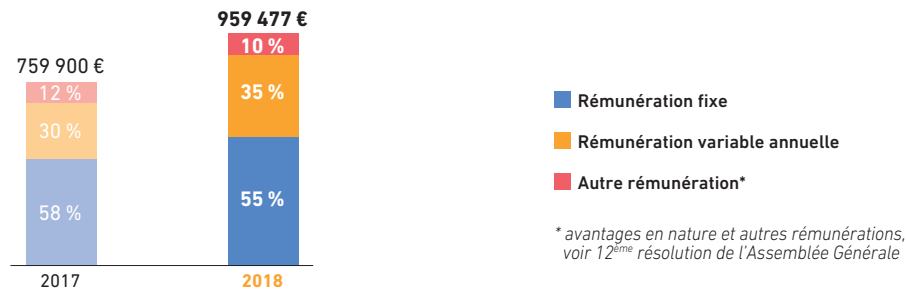
* Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2018 (1 EUR = 1,1810 USD). Voir Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

- a) Bruno Bich n'a pas reçu de rémunération variable au titre de 2018.
- b) Pierre Vareille a reçu des jetons de présence pour son rôle de Vice-Président et Administrateur référent. Une rémunération fixe de 187 500 euros a été attribuée au titre de 2018 à Pierre Vareille en sa qualité de Président.
- c) Le bonus du Directeur Général, Gonzalve Bich, et des Directeurs Généraux Délégués, James DiPietro et Marie-Aimée Bich-Dufour, est calculé sur la base de cinq critères collectifs et d'objectifs personnels, proposés par le Comité des Rémunérations.

6



MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DE GONZALVE BICH EN 2018 (COURT TERME)



BONUS DE GONZALVE BICH

Calcul au prorata du temps passé sur les postes successifs

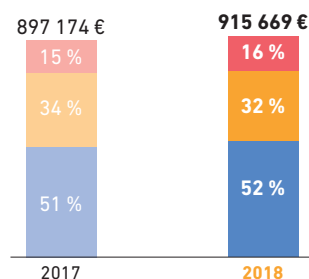
Critères	Poids des critères	Bonus 2018, en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2018	Bonus réel 2018 versé, en % du salaire de la part fixe
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20 %	8,70 %	21,70 %	32,55 %	98,8	21,05 %
Résultat d'exploitation du Groupe	20 %	8,70 %	21,70 %	32,55 %	107,7	23,00 %
Résultat net du Groupe	10 %	4,30 %	10,80 %	16,20 %	95,4	9,40 %
Inventaires du Groupe	10 %	4,30 %	10,80 %	16,20 %	99,8	10,80 %
Créances clients Groupe	10 %	4,30 %	10,80 %	16,20 %	99,7	10,80 %
Objectifs individuels	30 %	9,75 %	32,50 %	48,75 %	100,0	32,50 %
<ul style="list-style-type: none"> • Vision/Stratégie/Communication • Prise de poste 						
TOTAL	100 %	40,05 %	108,30 %	162,45 %		107,55 %

À la fin de 2018, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

La part individuelle représente 30 % du bonus cible et elle représente au maximum 48,75 % de la part fixe. Pour 2018, la part individuelle représente 30 % du bonus dû.

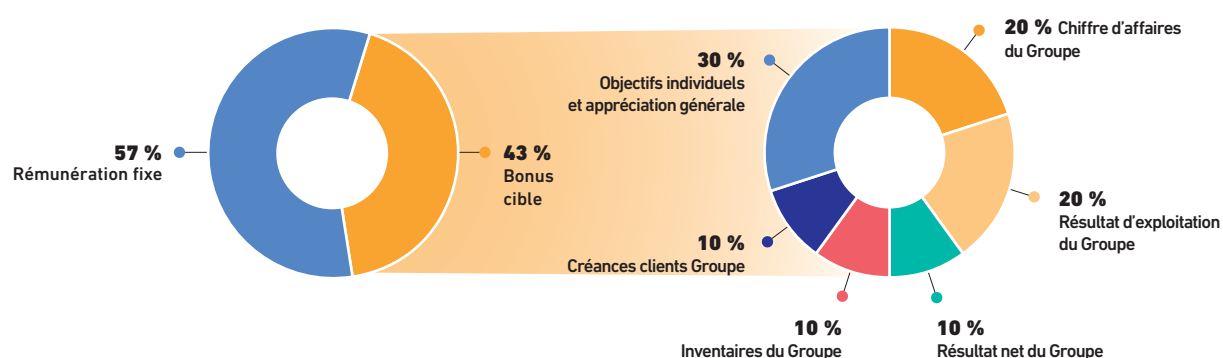
Le Conseil a décidé d'attribuer à Gonzalve Bich un bonus à hauteur de 725 963 dollars américains, soit 107,55 % du salaire de base et 99,3 % de son bonus cible.

MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DE JAMES DIPIETRO EN 2018 (COURT TERME)



■ Rémunération fixe
 ■ Rémunération variable annuelle
 ■ Autre rémunération*

* avantages en nature et autres rémunérations, voir 13^{ème} résolution de l'Assemblée Générale



BONUS DE JAMES DIPIETRO

Critères	Poids des critères	Bonus 2018, en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2018	Bonus réel 2018 versé, en % du salaire de la part fixe
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20 %	6,00 %	15,00 %	22,50 %	98,8	14,55 %
Résultat d'exploitation du Groupe	20 %	6,00 %	15,00 %	22,50 %	107,7	15,90 %
Résultat net du Groupe	10 %	3,00 %	7,50 %	11,25 %	95,4	6,53 %
Inventaires du Groupe	10 %	3,00 %	7,50 %	11,25 %	99,8	7,50 %
Créances clients Groupe	10 %	3,00 %	7,50 %	11,25 %	99,7	7,50 %
Objectifs individuels	30 %	9,00 %	22,50 %	33,75 %	100,0	22,50 %
<ul style="list-style-type: none"> • Plan de succession • Amélioration de la culture financière • Gestion de projets • Revue de la fonction Finance dans le Groupe 						
TOTAL	100 %	30,00 %	75,00 %	112,50 %		74,48 %

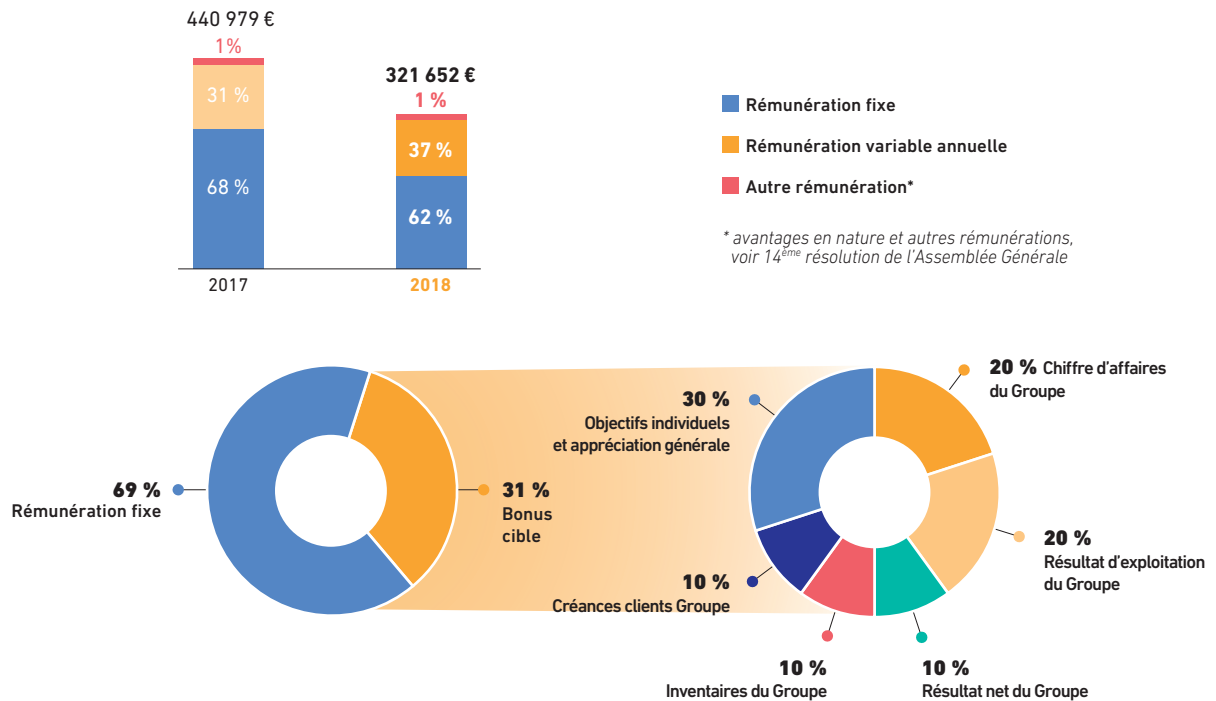
À la fin de 2018, les résultats individuels et collectifs, sur chacun des critères du plan de bonus, sont évalués.

La part individuelle représente 30 % du bonus cible et elle représente au maximum 33,75 % de la part fixe. Pour 2018, la part individuelle représente 30 % du bonus dû.

Le Conseil a décidé d'attribuer à James DiPietro un bonus à hauteur de 419 322 dollars américains, soit 74,48 % de la part fixe et 99,3 % de son bonus cible.



MONTANT ET STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION DE MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR EN 2018 (COURT TERME)



BONUS DE MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Critères	Poids des critères	Bonus 2018, en % de la part fixe			Index de réalisation des objectifs 2018	Bonus réel 2018 versé, en % du salaire de la part fixe
		Minimum	Cible (si index 100)	Maximum		
Chiffre d'affaires du Groupe	20 %	3,60 %	9,00 %	13,50 %	98,8	9,73 %
Résultat d'exploitation du Groupe	20 %	3,60 %	9,00 %	13,50 %	107,7	9,54 %
Résultat net du Groupe	10 %	1,80 %	4,50 %	6,75 %	95,4	3,92 %
Inventaires du Groupe	10 %	1,80 %	4,50 %	6,75 %	99,8	4,50 %
Créances clients Groupe	10 %	1,80 %	4,50 %	6,75 %	99,7	4,50 %
Objectifs individuels	30 %	5,40 %	13,50 %	20,25 %	100,0	13,50 %
<ul style="list-style-type: none"> Plan de succession Transfert de connaissance Projets BIC pour l'Education 						
TOTAL	100 %	18,00 %	45,00 %	67,50 %		44,69 %

La part individuelle représente 30 % du bonus cible et elle représente au maximum 20,25 % de la part fixe. Pour 2018, la part individuelle représente 30 % du bonus dû.

Le bonus perçu par Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de l'année 2018 représente 99,3 % du bonus cible et s'élève à 89 380 euros, soit 44,69 % de la part fixe.

6.2.2. RÉMUNÉRATIONS GLOBALES

Le montant global des rémunérations fixes et variables, versées aux cinq mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018, s'élève à 1 472 083 euros en fixe (base) et 1 004 723 euros en variable (bonus). Au titre de l'exercice 2017, le montant global des rémunérations fixes et variables, versées aux quatre mandataires sociaux actifs en 2017, s'élevait 1 403 621 euros en fixe (base) et 776 483 euros en variable (bonus).

Le montant des rémunérations attribuées aux membres de l'équipe de Direction (dont le Directeur Général et les deux Directeurs Généraux Délégués) au titre de l'exercice 2018 s'élève à 4 433 141 euros en fixe (base) et 2 366 239 euros en variable (bonus). Au titre de l'exercice 2017, l'équipe était constituée de 16 personnes et ces montants s'élevaient à 4 578 385 euros en fixe (base) et 2 279 980 euros en variable (bonus).

Gonzalve Bich, Directeur Général ; le Comité des Rémunérations a recommandé cette augmentation au regard de la performance et de l'expérience du Directeur Général et des pratiques de marché ;

- 572 850 dollars américains (485 055 euros ⁽¹⁾ + 1,7 % vs 2018) pour James DiPietro, Directeur Financier et Directeur Général Délégué ;
- 200 000 euros (inchangé vs. 2018) jusqu'en mars 2019 pour Marie-Aimée Bich-Dufour, Directrice générale déléguée en charge de la Fondation BIC.

6.2.4. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SOUS CONDITIONS DE PERFORMANCE

Depuis 2005, usant de la faculté offerte par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, de mettre en place une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans. Les mandataires sociaux visés dans le tableau ci-après bénéficient de cette politique.

Les deux conditions de performance sont :

6.2.3. RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION FIXE POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil a fixé la part fixe annuelle des rémunérations au titre de l'exercice 2019, soit :

- 300 000 euros pour Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration (inchangé vs. 2018) ;
- 735 000 dollars américains (622 354 euros ⁽¹⁾ + 8,9 % vs la rémunération annuelle fixée depuis le 16 mai 2018) pour

- croissance du chiffre d'affaires ;
- flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

RÉSULTAT DES PLANS : INDEX DE RÉALISATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE PAR CRITÈRE ET PAR PLAN

	Plan 1 (2005 - 6-7)	Plan 2 (2006 - 7-8)	Plan 3 (2007 - 8-9)	Plan 4 (2008 - 9-10)	Plan 5 (2009 - 10-11)	Plan 6 (2010 - 11-12)	Plan 7 (2011 - 12-13)	Plan 8 (2012 - 13-14)	Plan 9 (2013 - 14-15)	Plan 10 (2014 - 15-16)	Plan 11 (2015 - 16-17)	Plan 12 (2016 - 17-18)	Moyenne des plans
Croissance du chiffre d'affaires	84,8	66,4	95,2	147,1	119,1	89,2	76,8	88,1	108,1	96,7	71,9	48,6	82,55
Flux nets de trésorerie	85,5	88,2	98,6	99,7	110,1	103,1	98,9	105,8	98,9	98,6	100,6	102,2	53,21
Ensemble des conditions de performance (maximum 100)	85	77	97	100	100	96	88	97	100	98	86	75	91,58
Acquisition finale d'actions en pourcentage de l'attribution initiale	70 %	54 %	94 %	100 %	100 %	92 %	76 %	94 %	100 %	96 %	72 %	50 %	83 %

(1) Tous les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2017 (1 EUR = 1,1300 USD) et de l'exercice 2018 (1 EUR = 1,1810 USD).



Dans l'hypothèse où la moyenne des pourcentages de réalisation des deux conditions de performance serait comprise entre 100 % et 75 %, et pour chaque pour cent en dessous de 100 %, le nombre d'actions effectivement acquises par chaque bénéficiaire à la date d'acquisition sera réduit de 2 % par rapport à l'attribution initiale.

Si la moyenne des pourcentages de réalisation des deux objectifs est inférieure à 75 %, il n'y aura pas d'acquisition. Ces principes sont illustrés par le graphique présenté au § 4.2.1.2.3 du Document de Référence 2018.

Les mandataires sociaux ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat. Ces 20 % sont réduits à 10 % lorsque le Directeur Général détient des actions pour une valeur de cinq années de salaire de base et

lorsque les Directeurs Généraux Délégués détiennent des actions pour une valeur de trois années de salaire de base.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les mandataires sociaux mentionnés dans le tableau G ci-dessous. De plus, ces derniers ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

À ce jour, l'impact des attributions d'actions des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est inexistant car les actions attribuées sont des actions existantes.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 22 des comptes consolidés.

TABLEAU G - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2018

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
						1) croissance du chiffre d'affaires 2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires
Gonzalve Bich	14 (16 mai 2018)	15 000	1 151 700	16 mai 2021	16 mai 2021	
James DiPietro	14 (16 mai 2018)	8 000	614 240	16 mai 2021	16 mai 2021	idem
Marie-Aimée Bich-Dufour	14 (16 mai 2018)	3 250	249 535	16 mai 2021	16 mai 2021	idem

7. ÉTATS FINANCIERS

7.1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017*	31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	2-2	2 041 408	1 949 764
Coût des ventes	4	(971 889)	(935 513)
Marge brute d'exploitation ^(a)		1 069 518	1 014 251
Coûts de distribution	4	(291 599)	(286 384)
Frais généraux	4	(211 474)	(210 458)
Autres charges d'exploitation	4	(170 612)	(167 592)
Autres produits	5	9 793	11 674
Autres charges	5	(30 773)	(102 724)
Résultat d'exploitation		374 854	258 768
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	6	9 419	6 186
Produits financiers nets/(Charges financières nettes)	6	12 418	(3 367)
Résultat brut avant impôt		396 692	261 587
Impôt sur les bénéfices	7	(102 574)	(88 237)
Résultat net des entreprises intégrées		294 117	173 350
Résultat net des activités poursuivies	8	294 117	173 350
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		(6 776)	-
Résultat de l'ensemble consolidé, dont :		287 341	173 350
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
Résultat net part du Groupe	8	287 341	173 350
Résultat net part du Groupe par action (en euros)		6,18	3,80
Activités poursuivies	8	6,33	3,80
Activités arrêtées ou en cours de cession		(0,15)	-
Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros) ^(b)		6,13	3,78
Activités poursuivies	8	6,29	3,78
Activités arrêtées ou en cours de cession		(0,16)	-
Nombre moyen d'actions en circulation net des actions propres sur la période	8	46 475 249	45 598 109

* Retraité d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.

(a) La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.

(b) Les éléments dilutifs pris en compte sont les options de souscription d'actions.



7.2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

	Notes	31 décembre 2017*	31 décembre 2018
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ*	A	287 341	173 350
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi non recyclables en résultat ^(a)		14 389	5 823
Impôts différés sur écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	7-2	(30 691)	(1 384)
Total écarts actuariels non recyclables en résultat - nets d'impôts	B	(16 302)	4 439
Gain/(Perte) sur instruments de couverture de flux de trésorerie		33 252	(23 344)
Différences de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger* ^(b)		(147 879)	(33 244)
Instruments de capitaux propres à la juste valeur		5	(3)
Impôts différés et impôts courants reconnus sur les autres éléments du résultat global	7-2	(120)	9 575
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat - nets d'impôts	C	(114 742)	(47 017)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	D=A+B+C	156 298	130 772
Attribuable :			
• au Groupe BIC		156 298	130 772
• aux participations ne donnant pas le contrôle		-	-
TOTAL		156 298	130 772

* Retraité d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.

(a) L'impact des écarts actuariels est essentiellement lié aux plans américains.

(b) Les principaux éléments de variation des écarts de conversion par devise, pour la période, sont les suivants : real brésilien -22,7 millions d'euros, dollar américain +16,9 millions d'euros, roupie indienne -8,8 millions d'euros, peso argentin -6,6 millions d'euros et peso mexicain +5,4 millions d'euros.

7.3. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017*	1 ^{er} janvier 2018**	31 décembre 2018
Goodwill	10	276 851	278 961	210 158
Immobilisations corporelles	9	631 083	684 589	699 755
Immobilisations incorporelles	11	73 780	73 947	76 413
Immeubles de placement		1 788	1 788	1 742
Autres actifs non courants	12	44 840	44 840	27 921
Impôts différés	13	140 637	140 152	141 968
Instruments dérivés	23-4, 23-5	38	38	44
Actifs non courants		1 169 017	1 224 315	1 158 001
Stocks et en-cours	14	428 977	430 395	449 152
Créance d'impôt exigible		32 254	32 254	34 755
Clients et autres créances	14, 21-5	477 080	473 499	534 683
Autres actifs courants		12 763	12 763	14 703
Instruments dérivés	23-4, 23-5	23 620	23 620	5 289
Autres actifs financiers courants	21-6, TFT (h)	21 395	21 395	12 855
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21-4, TFT	188 626	188 626	157 533
Actifs courants		1 184 715	1 182 552	1 208 970
TOTAL DE L'ACTIF		2 353 732	2 406 867	2 366 971

* Retraité d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.

** Bilan d'ouverture – 1^{re} application IFRS 9 – Dépréciation des actifs financiers, IFRS 16 – Contrats de location et application de la norme IAS29 "Information financière dans les économies hyperinflationnistes" pour l'Argentine.

Le Groupe ne présente pas de bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 compte tenu du caractère non significatif d'IFRS 15 sur le bilan (cf. note 1).

TFT : cf. Tableau de flux de trésorerie consolidé.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2017*	1 ^{er} janvier 2018**	31 décembre 2018
Capital	15-1	175 141	175 141	173 269
Réserves/résultat consolidés		1 527 029	1 526 685	1 464 857
Capitaux propres part du Groupe		1 702 170	1 701 826	1 638 126
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
Capitaux propres	CP	1 702 170	1 701 826	1 638 126
Emprunts et dettes financières non courants	16, 21-6	215	52 164	32 031
Autres dettes non courantes		1 112	1 112	994
Provision au titre des avantages du personnel	18	174 139	174 139	163 823
Provisions	17	42 171	42 171	43 507
Impôts différés	13	48 176	48 176	41 735
Instruments dérivés	23-4, 23-5	104	104	37
Passifs non courants		265 917	317 866	282 127
Fournisseurs et comptes rattachés	14	125 539	125 539	137 729
Emprunts et dettes financières courants	16	4 866	6 396	22 580
Dettes d'impôt exigible		10 774	10 774	15 869
Autres dettes courantes	19	242 245	242 245	259 107
Instruments dérivés	23-4, 23-5	2 220	2 220	11 433
Passifs courants		385 645	387 175	446 718
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 353 732	2 406 867	2 366 971

* Retraité d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.

** Bilan d'ouverture – 1^{re} application IFRS 9 – Dépréciation des actifs financiers, IFRS 16 – Contrats de location et application de la norme IAS29 "Information financière dans les économies hyperinflationnistes" pour l'Argentine.

CP : cf. Tableau de variation des capitaux propres consolidés.



7.4. COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2017	31 déc. 2018
Chiffre d'affaires	11	715 515	691 135
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		7 313	(3 147)
Autres produits	12	100 511	105 206
Total des produits d'exploitation		823 339	793 194
Achats de marchandises et variations de stocks		(426 835)	(438 231)
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks		(25 680)	(29 481)
Autres achats et charges externes		(187 752)	(198 111)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 738)	(3 188)
Charges de personnel	13	(2 866)	(2 054)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(9 979)	(16 673)
Autres charges		(5 530)	(4 505)
Total des charges d'exploitation		(663 380)	(692 243)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		159 959	100 951
RÉSULTAT FINANCIER	14	628 887	82 853
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	15	14 330	(3 617)
Impôts sur les bénéfices	16 à 18	(55 051)	(30 347)
RÉSULTAT NET		748 125	149 840

7.5. BILAN

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31 déc. 2017	31 déc. 2018		
			Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements ou provisions
Frais de recherche et développement		-	1 745	(1 745)	-
Brevets et droits similaires		22 790	50 391	(29 253)	21 138
Immobilisations incorporelles	3, 4	22 790	52 136	(30 998)	21 138
Terrains		1 345	1 345	-	1 345
Constructions		2 105	16 356	(14 593)	1 763
Installations techniques, matériel et outillage industriels		1 766	13 656	(11 897)	1 759
Autres immobilisations corporelles		3 482	6 519	(3 025)	3 494
Immobilisations en cours		533	700	(51)	649
Immobilisations corporelles	3, 4	9 231	38 576	(29 566)	9 010
Titres de participation	23	1 236 512	1 300 218	(125 779)	1 174 439
Autres immobilisations financières	3	66 852	58 444	-	58 444
Immobilisations financières		1 303 364	1 358 662	(125 779)	1 232 883
Actif immobilisé		1 335 385	1 449 374	(186 343)	1 263 031
Matières premières, approvisionnements		1 424	1 359	-	1 359
En-cours de production de biens		-	273	(273)	-
Marchandises		36 485	43 544	(1 629)	41 915
Stocks		37 909	45 176	(1 902)	43 274
Avances et acomptes versés sur commandes		2 503	4 019	-	4 019
Clients et comptes rattachés	5, 6	128 841	162 385	(15 615)	146 770
Autres créances	5, 6	216 149	264 342	(10 027)	254 315
Placements financiers	7	4 409	4 409	-	4 409
Disponibilités		38 847	8 104	-	8 104
Charges constatées d'avance	5	576	1 184	-	1 184
Écart de conversion actif	8	530	1 253	-	1 253
Actif circulant		429 764	490 872	(27 544)	463 328
TOTAL DE L'ACTIF		1 765 149	1 940 246	(213 887)	1 726 359

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 déc. 2017	31 déc. 2018
Capital social		178 126	175 761
Primes d'émission, fusion, apport		140 069	144 165
Réserve légale		22 410	22 410
Réserve générale		180 447	180 500
Report à nouveau		114 781	653 692
Résultat de l'exercice		748 125	149 840
Capitaux propres	9	1 383 958	1 326 368
Provisions pour risques et charges	10	33 273	39 464
Provisions pour risques et charges		33 273	39 464
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	774	7 255
Emprunts et dettes financières divers	5	233 213	229 113
Dettes financières		233 987	236 368
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5, 6	100 330	108 472
Dettes fiscales et sociales	5	8 111	7 451
Autres dettes	5	4 415	7 729
Produits constatés d'avance	5	1	-
Dettes d'exploitation		112 857	123 652
Écart de conversion passif		1 074	507
Dettes		347 918	360 527
TOTAL DU PASSIF		1 765 149	1 726 359

7.6. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX

TABLEAU DES RÉSULTATS DE SOCIÉTÉ BIC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	31 déc. 2014	31 déc. 2015	31 déc. 2016	31 déc. 2017	31 déc. 2018
1 – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	183 213 854	183 139 039	181 649 411	178 126 244	175 761 665
Nombre d'actions émises	47 961 742	47 942 157	47 552 202	46 629 907	46 010 907
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
2 – Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	611 424 057	661 573 108	675 728 517	715 515 323	691 135 323
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	249 664 309	280 814 295	154 721 960	782 139 238	276 813 012
Impôt sur les bénéfices	53 444 920	55 985 737	49 849 725	55 051 438	30 347 029
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	195 350 462	210 665 506	118 634 879	748 125 345	149 839 552
Montant des bénéfices distribués*	134 247 645	278 271 488	161 060 428	158 177 021	156 486 804
3 – Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	4,09	4,69	2,21	15,59	5,36
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,07	4,39	2,49	16,04	3,26
Dividende versé à chaque action	2,85	5,90	3,45	3,45	3,45
4 – Personnel					
Effectif non salarié	3	3	2	2	1
Montant de la masse salariale	1 440 406	1 502 331	811 476	636 303	398 151
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	794 168	983 317	3 628 184	2 229 864	1 712

* Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre net des actions propres. Le montant définitif est fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.

8. AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018

Au 31 décembre 2018, le capital social en circulation de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 175 761 664,74 euros composé de 46 010 907 actions d'un montant nominal de 3,82 euros. Les actions émises sont entièrement libérées.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Montant de la variation du capital (en euros)	Impact prime d'émission/ réserves (en euros)	Montants successifs du capital (en euros)	Nombre d'actions à l'issue de l'opération
2018					
(CA du 5 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 16 mai 2018	(2 625 852,72)	(51 399 039,23)	175 675 638,34	45 988 387
2018					
(CA du 5 décembre)	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de <i>stock-options</i>	228 898,22	3 378 885,27	178 143 576,08	46 675 783
2017					
(CA du 13 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 10 mai 2017	(3 804 162,28)	(93 333 700,56)	177 914 677,86	46 615 862
2017					
(CA du 13 décembre)	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de <i>stock-options</i>	334 570,88	4 095 176,58	181 718 840,14	47 611 716
2016					
(CA du 10 décembre)	Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 18 mai 2016	(1 724 114,98)	(54 063 361,01)	181 384 269,26	47 524 132
2016					
(CA du 10 décembre)	Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de <i>stock-options</i>	157 914,98	1 913 145,41	181 542 184,24	47 975 471

CA : Conseil d'Administration.

AG : Assemblée Générale.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2018, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dont elle n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé :

I. Autorisation d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ^(a)

Montant maximal <i>(en millions d'euros)</i>	Actions : 50 Valeurs Mobilières Composées : 650
Date	16 mai 2018 (résolutions 17 et 18)
Durée	26 mois
Date limite de validité	15 juillet 2020
Utilisation en 2018	Non
Prix d'émission	Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles elles donneront droit) est fixé par le Conseil d'Administration, avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

(a) Articles L. 225-129, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.

II. Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ^(b)

Montant maximal	Montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital social et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.
Date	16 mai 2018 (résolution 19)
Durée	26 mois
Date limite de validité	15 juillet 2020
Utilisation en 2018	Non

(b) Articles L. 225-129 et L. 225-130 du Code de commerce.

III. Autorisations d'augmentation de capital en faveur des salariés et mandataires sociaux

	Actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ^(c)	Attributions gratuites d'actions à émettre ^(d)	Options d'actions ^(e)
Montant maximal	3 % du capital social	4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des options d'actions)	2 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux) et 6 % du capital social (en tenant compte des attributions gratuites d'actions)
Date	16 mai 2018 (résolution 20)	16 mai 2018 (résolution 22)	16 mai 2018 (résolution 23)
Durée	26 mois	38 mois	38 mois
Date limite de validité	15 juillet 2020	15 juillet 2021	15 juillet 2021
Utilisation en 2018	Non	Non	Non
Prix d'émission	Déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail	-	Ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché à règlement mensuel, lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties

(c) Articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

(d) Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

(e) Articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

Le texte de ces délégations est disponible sur le site www.bicworld.com/fr/investisseurs/actionnaires/AGM.



9. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 MAI 2019

9.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PROJETS DE RÉSOLUTIONS 1 À 3

Approbation des comptes – Affectation du résultat et fixation du dividende

Rapport du Conseil d'Administration :

Par le vote des première et deuxième résolutions, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La troisième résolution a pour objet d'affecter le résultat net de l'exercice 2018 et de fixer le dividende.

Nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 156 486 804,30 euros correspondant à un dividende brut par action de 3,45 euros. Il sera mis en paiement à compter du 5 juin 2019. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 45 358 494, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Le montant brut du dividende est soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %, auxquels s'ajoute un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques domiciliées en France (art. 117 quater et 200-A du Code général des impôts - CGI). En cas d'option globale du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % (art. 158-3 et 243 bis CGI).

Nous vous rappelons que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices (revenus éligibles à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI) se sont élevés à :

- 5,90 euros au titre de l'exercice 2015 (3,40 euros + 2,50 euros de dividende exceptionnel) ;
- 3,45 euros au titre de l'exercice 2016 ;
- 3,45 euros au titre de l'exercice 2017.

Projet de résolution 1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies en cours de séance, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; elle approuve, en outre, toutes les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Projet de résolution 3

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale arrête le montant du résultat net, après déduction de l'impôt sur les bénéfices, de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à la somme de 149 839 552,75 euros et décide de l'affecter de la manière suivante (en euros) :

Bénéfice net de l'exercice 2018	149 839 552,75
À ajouter :	
• Report à nouveau de l'exercice précédent	653 691 799,04
Soit un bénéfice distribuable de	803 531 351,79
À affecter :	
• Réserve spéciale Œuvres d'art	60 772,04
• Dividende aux actions (hors actions détenues par la Société)	156 486 804,30
• Report à nouveau	646 983 775,45
TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	803 531 351,79

Le montant du dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvera donc à 156 486 804,30 euros correspondant à un dividende par action de 3,45 euros. Il sera mis en paiement à compter du 5 juin 2019. Si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende est différent de 45 358 494, le montant du dividende susvisé sera ajusté en conséquence et le montant affecté au compte « report à nouveau » sera déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Le montant brut du dividende est soumis aux prélèvements sociaux de 17,2 %, auxquels s'ajoute un prélèvement forfaitaire au taux unique de 12,8 % pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques domiciliées en France (art. 117 quater et 200-A du Code général des impôts - CGI). En cas d'option globale du contribuable pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40 % (art. 158-3 et 243 bis CGI).

Il est également rappelé, conformément à la loi, qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende par action (en euros)	Revenu éligible à l'abattement prévu à l'article 158-3 du CGI ^(a) (en euros)
2015	46 956 216	5,90 ^(b)	5,90
2016	46 679 869	3,45	3,45
2017	45 728 162	3,45	3,45

(a) Code général des impôts.

(b) 3,40 euros dividende ordinaire + 2,50 euros dividende exceptionnel.

PROJET DE RÉSOLUTION 4

Fixation du montant des jetons de présence

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est proposé de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration, au titre de l'exercice 2019, à la somme de 500 000 euros (inchangé par rapport à 2018).

Projet de résolution 4

Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à la somme annuelle de 500 000 euros, au titre de l'exercice 2019.



PROJET DE RÉSOLUTION 5

Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à acquérir par tous moyens, en une ou plusieurs fois, conformément aux dispositions légales en vigueur, des actions de la Société.

Cette autorisation pourrait être mise en œuvre en période d'offre publique visant les titres de la Société, conformément à l'article L. 233-32 du Code de commerce, à savoir sous réserve des pouvoirs expressément attribués à votre Assemblée dans la limite de l'intérêt social de la Société.

La Société serait habilitée, pendant une période de 18 mois, à acquérir ses propres actions à un prix maximal d'achat par action de 300 euros :

- **dans la limite de 10 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 1,4 milliard d'euros. Cette autorisation permettrait de remplir les objectifs suivants :
 - assurer la liquidité du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un prestataire extérieur,
 - permettre leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe (hors fusion, scission ou apport visés ci-dessous),
 - remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la Société,
 - attribuer les actions aux salariés et/ou aux dirigeants (dans le cadre de PEE, d'intéressement, d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, etc.),
 - annuler les actions,
 - remettre les actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - mettre en œuvre toute pratique de marché admise par l'AMF ;
- **dans la limite de 5 % du capital social** à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration et pour un montant maximal de 700 millions d'euros, afin de les conserver et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2018 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Opération	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nominale (en euros)	Cours moyen d'acquisition/cession (en euros)
Rachats d'actions (hors contrat de liquidité) ^(a)	687 396	1,49	2 625 852,72	78,59
Contrat de liquidité ^(a) :				
• Rachat d'actions	583 915	1,27	2 230 555,30	83,60
• Cession d'actions	580 470	1,26	2 217 395,40	83,61
Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites	132 527	0,29	506 253,14	84,22
Actions annulées	687 396	1,49	2 625 852,72	78,59
Actions utilisées pour des opérations de croissance externe	-	-	-	-

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 252 117,36 euros.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 1 683 250 actions, représentant 3,66 % du capital social au 31 décembre 2018. Pour de plus amples informations, il convient de se reporter au § 7.4. page 284 du document de référence 2018.

Projet de résolution 5

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du règlement UE n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 et après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société :

1. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 10 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 1,4 milliard d'euros, dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros.

Dans le respect des textes susvisés et des pratiques autorisées par l'Autorité des marchés financiers, la présente autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'Administration en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (à l'exception des opérations de fusion, scission ou apport visées au paragraphe 2 ci-après) dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur, au moyen d'une réduction corrélative du capital social, dans la limite de 10 % du capital existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois ;
- de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

2. Dans la limite d'un nombre d'actions représentant au plus 5 % de son capital social à la date de la décision d'acquisition par le Conseil d'Administration :

- pour un montant maximal de 700 millions d'euros ;
- pour un prix maximal d'achat, hors frais, de 300 euros ;

et ce, en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Les limites prévues aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus ne sont pas cumulatives et la Société ne pourra à aucun moment détenir, directement ou par personne interposée, plus de 10 % du total de ses propres actions composant le capital social.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions pourront être effectués par le Conseil d'Administration par tous moyens, en une ou plusieurs fois, notamment sur le marché, ou de gré à gré ou par bloc, et le cas échéant, en ayant recours à des mécanismes optionnels ou à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, à l'exclusion des ventes d'options de vente, dans les conditions autorisées par les dispositions légales, réglementaires et boursières en vigueur, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation de ce dernier appréciera, et éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de la Société conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce. Il est précisé que la part du programme de rachat d'actions réalisée par acquisition ou transfert de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que le prix d'achat maximal hors frais par action ne devra pas être supérieur à celui de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, à celui de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué.

Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le prix de vente (dans l'hypothèse où un tel prix de vente serait nécessaire) sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de la présente autorisation devront également respecter les règles édictées par la réglementation applicable en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché. La Société s'abstiendra d'acheter plus de 25 % du volume quotidien moyen des actions négociées sur le marché réglementé où l'achat est effectué.

Cette autorisation, qui remplace celle donnée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018 dans sa 5^e résolution, est donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation pourra être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société dans le respect de la législation en vigueur.



Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, les actions de la Société acquises en vertu de la présente autorisation devront revêtir la forme nominative et être entièrement libérées lors de l'acquisition. Ces acquisitions ne pourront avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables. Enfin, la Société devra disposer de réserves, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède, directement ou par personne interposée.

Dans le cadre de sa gestion financière globale, la Société se réserve la possibilité d'utiliser une partie de ses ressources financières disponibles pour financer le rachat d'actions et de recourir à l'endettement pour financer les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires dans son rapport de gestion à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions, et notamment pour :

- apprécier l'opportunité et procéder au rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
- établir et publier préalablement à la réalisation d'un programme de rachat de titres, un descriptif du programme de rachat, dans les conditions et selon les modalités fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue du registre des achats et ventes ;
- informer le marché et l'Autorité des marchés financiers des opérations effectuées, conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;
- déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser ce programme de rachat d'actions ;
- effectuer toutes déclarations et toutes autres formalités, et de manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS 6 ET 7

Renouvellement des mandats d'administrateur de Gonzalve Bich et d'Elizabeth Bastoni

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de renouveler les mandats d'administrateur de Gonzalve BICH et d'Elizabeth BASTONI, pour une durée de trois exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

GONZALVE BICH

Administrateur et Directeur Général



40 ans

Nationalités :

Française/Américaine

Nombre d'actions BIC détenues :

Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant

Non

Date de 1^{re} nomination

- Administrateur : AG du 16 mai 2018
- Directeur Général : CA du 16 mai 2018

Échéance

- Administrateur : AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018
- Directeur Général : durée indéterminée

Membre d'un comité

Non

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC - 14, rue Jeanne d'Asnières - 92110 Clichy - France

Principale activité

- Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administrateur – BIC Cello (India) Private Ltd. ^(a) – Inde
- Administrateur – BIC UK Ltd. ^(a) – Royaume-Uni
- President, *Chief Operating Officer* et Administrateur – BIC International Co. ^(a) – États-Unis

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun.

Biographie

Gonzalve Bich est administrateur et Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC depuis mai 2018. Il a été Directeur Général Délégué de juin 2016 à mai 2018 et Directeur des Opérations, responsable de l'activité Grand Public du Groupe BIC, des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information de janvier 2017 à mai 2018.

Gonzalve Bich a rejoint BIC Asia en 2003, où il a développé l'activité sur ce continent pendant quatre ans. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Groupe du Développement des carrières avant de rejoindre la Catégorie Rasoirs en qualité de Directeur du Marketing Rasoirs du Groupe. De 2008 à 2012, il a été responsable de l'Europe du Nord. En 2012, il a été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Moyen-Orient, Afrique, Océanie et Asie Pacifique. Il a été promu Directeur Général des marchés en croissance (y compris l'Amérique latine) en juillet 2013 et, au printemps 2016, a pris la responsabilité des opérations des Catégories Grand Public de BIC, tout en finalisant l'acquisition de Cello Pens (marque de papeterie n° 1 en Inde).

Gonzalve Bich est diplômé d'un *Bachelor of Arts* en Histoire de l'Université d'Harvard.

(a) Groupe BIC.



Projet de résolution 6

Renouvellement du mandat d'administrateur de Gonzalve BICH

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administrateur de Gonzalve BICH.

Le mandat de Gonzalve BICH expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

ELIZABETH BASTONI

| Administratrice



53 ans

Nationalité :
Américaine

Nombre d'actions BIC détenues :
500

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administratrice indépendante

Oui

Date de 1^{re} nomination

AG du 15 mai 2013

Échéance

AG statuant en 2019 sur les comptes de l'exercice 2018

Membre d'un comité

- Présidente du Comité des Rémunérations
- Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC - 14, rue Jeanne d'Asnières - 92110 Clichy - France

Principale activité

- Présidente de Bastoni Consulting Group LLC - États-Unis

Autres mandats ou fonctions en cours

- Présidente du Comité des Rémunérations - Jerônimo Martins - Portugal

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Présidente - Choukette, Inc. - États-Unis
- Responsable des Ressources Humaines - B.M.G.I. - États-Unis
- Conseil en Ressources Humaines - EBB LLC - États-Unis
- Administratrice, Présidente du Comité des Rémunérations - Rezidor Hotel Group - Suède

Biographie

Elizabeth Bastoni est au service de Conseils de groupes familiaux contrôlés et cotés en bourse en Europe depuis 2011.

Auparavant, elle a siégé au Conseil d'Administration et présidé les Comités des Rémunérations du Groupe The Rezidor Hotel (Stockholm) et de CarlsonWagonlit Travel (Paris). Elizabeth Bastoni a également occupé des postes de Direction en France et aux États-Unis pour BMGI, Carlson, The Coca-Cola Company, Thales, Suez et KPMG.

Elizabeth Bastoni a été nommée administratrice indépendante en 2013. Elle est Présidente du Comité des Rémunérations et Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Elizabeth Bastoni est titulaire d'un *Bachelor of Arts* du Providence College, à Providence, dans l'État du Rhode Island (États-Unis). Elle a étudié le français à l'Alliance Française (Paris) et l'Histoire et la Culture françaises à la Sorbonne (Paris). Elle est une ancienne élève de L'École du Louvre.



Administratrice indépendante

Projet de résolution 7

Renouvellement du mandat d'administratrice d'Elizabeth BASTONI

L'Assemblée Générale décide de renouveler, pour une durée de trois exercices, le mandat d'administratrice d'Elizabeth BASTONI.

Le mandat d'Elizabeth BASTONI expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS 8 ET 9

Nomination de Maëlys Castella et de Marie-Aimée Bich-Dufour en qualité d'administratrices

Rapport du Conseil d'Administration :

Il est demandé aux actionnaires de nommer en qualité d'administratrices :

- Maëlys CASTELLA, en remplacement de Mario GUEVARA, dont le mandat vient à expiration ;
- Marie-Aimée BICH-DUFOUR, en remplacement de Marie-Henriette POINSOT, démissionnaire.

Maëlys CASTELLA apportera au Conseil son expertise financière et son expérience dans la stratégie, les fusions et acquisitions et le développement durable, acquises au sein de grands groupes internationaux, tels qu'Air Liquide.

Elle rejoindra le Conseil en qualité d'administratrice indépendante sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 8) :

Critères	Maëlys CASTELLA
Critère 1 : Salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes	✓
Critère 2 : Mandats croisés	✓
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	✓
Critère 4 : Lien familial	✓
Critère 5 : Commissaire aux Comptes	✓
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	✓
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif	✓
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	✓



MAËLYS CASTELLA

Candidature en tant qu'administratrice



52 ans

Nationalité :
FrançaiseNombre d'actions BIC détenues :
500**Origine de l'élection**

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administratrice indépendante

Oui

Adresse professionnelle

Akzo Nobel N.V. - Christian Neefstraat 2, 1077 WW Amsterdam - Pays-Bas

Principale activité

- *Chief Corporate Development Officer*, Membre du Comité Exécutif de AkzoNobel – Pays-Bas (société cotée)

Autres mandats ou fonctions en cours

- Membre du Conseil d'Administration de la fondation d'Art AkzoNobel – Pays Bas

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

- Directrice Financière Groupe, Membre de la Direction Générale – AkzoNobel – Pays-Bas (société cotée)
- Directrice Financière Adjointe Groupe – Air Liquide – France (société cotée) – autres mandats au sein de filiales d'Air Liquide

Biographie

Maëlys Castella est membre du Comité Exécutif d'AkzoNobel en tant que Chief Corporate Development Officer, responsable de la stratégie, des fusions et acquisitions, du développement durable et de l'innovation. Elle a rejoint AkzoNobel en tant que Directrice Financière Groupe et membre du Comité Exécutif en 2014. Avant de rejoindre AkzoNobel, Maëlys Castella travaillait pour le Groupe Air Liquide depuis 2000 où elle a occupé divers postes de Direction dans la Finance et le Marketing avant d'être nommée Directrice Financière adjointe du Groupe en 2013. Au début de sa carrière, elle a travaillé pendant huit ans pour le Groupe pétrolier Elf, qui fait maintenant partie du Groupe Total. Maëlys Castella est titulaire d'une maîtrise en gestion et politique de l'énergie de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) et de l'Institut Français du Pétrole (IFP). Elle est également titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Centrale de Paris.



Administratrice indépendante

Marie-Aimée BICH-DUFOUR apportera au Conseil, outre son expertise juridique, sa connaissance de l'entreprise et son engagement dans le Développement Durable placé sous sa responsabilité depuis le début du programme en 2004 jusqu'à l'année dernière.

**MARIE-AIMÉE
BICH-DUFOUR**

**Candidature en tant qu'administratrice
Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 mars 2019**



60 ans

Nationalité :
Française

Nombre d'actions BIC détenues :
Détient des actions BIC directement et indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2018, cette holding détenait 12 735 000 actions, soit 27,68 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 37,75 % des droits de vote.

Origine de l'élection

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administratrice indépendante

Non

Adresse professionnelle

SOCIÉTÉ BIC - 14, rue Jeanne d'Asnières - 92110 Clichy - France

Principale activité

- Directrice Générale Déléguée de SOCIÉTÉ BIC – Secrétaire du Conseil d'Administration
- Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.

Autres mandats ou fonctions en cours

- Administratrice – BIC Australia Pty. Ltd. ^(a) – Australie
- Gérante – BIC GmbH ^(a) – Allemagne
- Administratrice – BIC Violen SA ^(a) – Grèce
- Administratrice – BIC India Pvt. Ltd. ^(a) – Inde
- Présidente du Conseil – BIC (NZ) Ltd. ^(a) – Nouvelle-Zélande
- Administratrice – BIC Portugal SA ^(a) – Portugal
- Administratrice – BIC Holdings Southern Africa (Pty) Ltd. ^(a) – Afrique du Sud
- Administratrice – BIC Iberia SA ^(a) – Espagne
- Administratrice – BIC Malawi (Pty) Ltd. ^(a) – Malawi
- Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions) – France
- Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) – France

Mandats ou fonctions exercés au cours des cinq dernières années et expirés (hors Groupe BIC)

Aucun

Biographie

Depuis mars 1995, Marie-Aimée Bich-Dufour est Directrice Générale Déléguée de SOCIÉTÉ BIC et Secrétaire du Conseil d'Administration. Par ailleurs, elle est Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.

Elle a été Directrice Juridique Groupe jusqu'au 1^{er} février 2016.

En 2004, elle a également pris la responsabilité du Programme de Développement Durable jusqu'en 2018.

Avant son entrée dans le Groupe BIC, elle a été avocate au Barreau de Paris pendant 12 ans.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé (Université Paris Panthéon-Assas) et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

(a) Groupe BIC.

Projet de résolution 8

Nomination de Maëlys CASTELLA en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale décide de nommer, pour une durée de trois exercices, Maëlys CASTELLA en qualité d'administratrice, en remplacement de Mario GUEVARA dont le mandat vient à expiration.

Le mandat de Maëlys CASTELLA expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2022 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Projet de résolution 9

Nomination de Marie-Aimée BICH-DUFOUR en qualité d'administratrice

L'Assemblée Générale décide de nommer Marie-Aimée BICH-DUFOUR en qualité d'administratrice, en remplacement de Marie-Henriette POINSOT, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Le mandat de Marie-Aimée BICH-DUFOUR expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



PROJETS DE RÉSOLUTIONS 10 À 14

Approbation des éléments de rémunération et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués

Rapport du Conseil d'Administration :

Conformément aux dispositions du paragraphe II de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau ci-après les éléments de rémunération et les avantages de toute nature versés ou attribués à Bruno Bich, Pierre Vareille, Gonzalve Bich, James DiPietro et Marie-Aimée Bich-Dufour au titre de l'exercice 2018. Ces éléments sont plus amplement détaillés dans le document de référence 2018 (cf. § 4.2. *Rémunération des mandataires*).

BRUNO BICH, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL JUSQU'AU 16 MAI 2018

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	76 500 EUR	Sans changement sur la rémunération annuelle, par rapport à 2017 – <i>prorata</i> de 204 000 EUR par an sur 4 mois et demi = 76 500 EUR
Rémunération variable annuelle	N/A	Absence
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	N/A	Absence
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Absence
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Absence

PIERRE VAREILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A COMPTER DU 16 MAI 2018

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	187 500 EUR	Prorata de 300 000 EUR par an sur 7 mois et demi = 187 500 EUR
Rémunération variable annuelle	N/A	Absence
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération à long terme	N/A	Absence
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages de toute nature	N/A	Absence
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Absence

GONZALVE BICH, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 16 MAI 2018 ET DIRECTEUR GÉNÉRAL À COMPTER DU 16 MAI 2018

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Rémunération fixe	628 125 USD, soit 531 859 EUR	+ 25.6 % versus 2017
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote ex post positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	725 963 USD, soit 614 702 EUR. Le bonus annuel est égal à 107,55 % de la rémunération fixe annuelle de décembre 2018 et représente 99.3% du bonus cible.	Le bonus cible est égal à 108,30 % de la rémunération fixe annuelle. Le bonus maximal est égal à 162,45 %, soit 150 % du bonus cible. Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> • chiffre d'affaires (20 %) ; • résultat d'exploitation (20 %) ; • résultat net (10 %) ; • inventaires (10 %) ; • créances clients (10 %) ; • objectifs individuels (30 %). La part qualitative ne peut dépasser 48,75 % de la rémunération fixe annuelle
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	15 000 actions gratuites attribuées en 2018 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 1 151 700 EUR Dans le cadre des plans d'actions de performance, Gonzalve Bich a perçu 34 344 USD (soit 29 080 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> • objectif de croissance du chiffre d'affaires ; • objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance versus valeur). L'attribution représente 0,03 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018. Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 16 mai 2018.
Jetons de présence	N/A	Absence



Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Valorisation des avantages en nature	73 273 USD, soit 62 044 EUR.	Allocation voiture : 15 150 USD (soit 12 828 EUR). Abondement aux plans d'épargne entreprise U.S : <ul style="list-style-type: none"> • 401 K : 8 250 USD (soit 6 986 EUR) • <i>Executive Compensation Plan</i> : 20 000 USD (soit 16 935 EUR) ; Autres avantages : 29 873 USD (soit 25 295 EUR).
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	Gonzalve Bich participe au régime complémentaire de retraite américain Restoration Plan, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 2006, et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société dont la rémunération prise en compte dans le U.S. Qualified Plan est limitée par la loi. <ul style="list-style-type: none"> • Le bénéficiaire du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années. • Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> • la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années. • Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> • ce plan propose un montant de rente viagère à bénéficiaire unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans, plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans, et incluant la retraite obtenue par le plan U.S. Qualified Pension Plan. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec quinze ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le U.S. Qualified Pension Plan, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté ; • de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années minimum d'ancienneté) ; • les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19. • Modalités de détermination des plafonds : <ul style="list-style-type: none"> • N/A • Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> • le Restoration Plan est sans constitution de réserve. Le U.S. Qualified Pension Plan est financé par un fonds fiduciaire. • Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> • l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour le U.S. Qualified Pension Plan.

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
		Au 31 décembre 2018, Gonzalve Bich a acquis un droit à retraite égal à 22,82 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 15,9 années de service, soit, à titre indicatif, une retraite égale à 178 912 dollars américains, incluant la retraite issue du U.S. Qualified Pension Plan payable à partir de l'âge de 65 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2018. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2018 (1 euro = 1,1810 dollar américain).

JAMES DIPIETRO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Rémunération fixe	563 000 USD soit 476 715 EUR	+ 9,3 % versus 2017
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote ex post positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	419 322 USD, soit 355 057 EUR Le bonus annuel est égal à 74,48 % de la rémunération fixe annuelle et représente 99,3 % du bonus cible.	Le bonus cible est égal à 75 % de la rémunération fixe annuelle. Le bonus maximal est égal à 112,50 %, soit 150 % du bonus cible. Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> • chiffre d'affaires (20 %) ; • résultat d'exploitation (20 %) ; • résultat net (10 %) ; • inventaires (10 %) ; • créances clients (10 %) ; • objectifs individuels (30 %). La part qualitative ne peut dépasser 33,75 % de la rémunération fixe annuelle
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	8 000 actions gratuites attribuées en 2018 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 614 240 EUR Dans le cadre des plans d'actions de performance, James DiPietro a perçu 90 714 USD (soit 76 812 EUR) de rémunération brute, équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.	Les actions sont soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> • objectif de croissance du chiffre d'affaires ; • objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance versus valeur). L'attribution représente 0,02 % du capital. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018. Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 16 mai 2018.
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	83 877 USD soit 71 022 EUR	Allocation voiture : 13 800 USD (soit 11 685 EUR) Abondement aux plans d'épargne entreprise U.S : <ul style="list-style-type: none"> • 401 K : 9 250 USD (soit 7 832 EUR) ; Executive Compensation Plan : 22 520 USD (soit 19 069 EUR) ; Autres avantages : 38 307 USD (soit 32 436 EUR).
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence



Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation ^(a)	Présentation
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	<p>James DiPietro participe au régime complémentaire de retraite américain <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i>, en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 1970, et bénéficiant aux cadres supérieurs de la Société.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le bénéficiaire du régime est soumis à la condition d'avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années. • Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> • la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne (base + bonus) des trois meilleures des cinq dernières années travaillées. • Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> • le montant annuel de la retraite s'élève à 2,50 % de la rémunération de référence par année de service, avec un maximum de 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> ; • l'acquisition des droits est effective à l'âge de 52 ans avec quinze ans de service ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>, l'acquisition des droits intervient après cinq années de service ; • les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION, conformément à la norme IAS 19. • Modalités de détermination des plafonds : <ul style="list-style-type: none"> • la retraite ne pourra pas dépasser 50 % (soit 20 années de service) incluant la retraite obtenue par le plan <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. • Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> • le <i>Supplementary Executive Retirement Plan</i> est sans constitution de réserve. Toutefois BIC investit dans des polices d'assurance-vie en contrepartie du coût du plan. Le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> est financé par un fonds fiduciaire. • Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> • l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i>. <p>Au 31 décembre 2018, James DiPietro a acquis un droit à retraite égal à 50 % de la rémunération moyenne des trois dernières des 20,5 années travaillées, soit, à titre indicatif, une rente viagère à bénéfice unique égale à 462 620 dollars américains – incluant la retraite obtenue par le <i>U.S. Qualified Pension Plan</i> – payable à l'âge de 59 ans, s'il avait arrêté son activité au 31 décembre 2018. Il a choisi de recevoir sa retraite complémentaire sous forme d'un versement en capital.</p>

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice 2018 (1 euro = 1,1810 dollar américain).

MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR, DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE

Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
Rémunération fixe	199 509 EUR	- 33,7 % <i>versus</i> 2017
Rémunération variable annuelle dont le versement est conditionné à un vote <i>ex post</i> positif de l'Assemblée Générale, en application des nouvelles dispositions de l'article L. 225-100 (II alinéa 2) du Code de commerce.	89 380 EUR Le bonus annuel est égal à 44,69 % de la rémunération fixe annuelle et représente 99,3 % du bonus cible.	Le bonus cible est égal à 45 % de la rémunération fixe annuelle. Le bonus maximal est égal à 67,50 %, soit 150 % du bonus cible. Le bonus est calculé sur la base de six critères : <ul style="list-style-type: none"> • chiffre d'affaires (20 %) ; • résultat d'exploitation (20 %) ; • résultat net (10 %) ; • inventaires (10 %) ; • créances clients (10 %) ; • objectifs individuels (30 %). La part qualitative ne peut dépasser 20,25 % de la rémunération fixe annuelle
Rémunération variable différée	N/A	Absence
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence
Options d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	3 250 actions gratuites attribuées en 2018 et soumises à des conditions de performance. Valorisation comptable : 249 535 EUR	Actions soumises à deux conditions de performance : <ul style="list-style-type: none"> • objectif de croissance du chiffre d'affaires ; • objectif de flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks, en pourcentage du chiffre d'affaires. Ces conditions de performance sont exigeantes par nature (croissance <i>versus</i> valeur). L'attribution représente 0,01 % du capital social. Date d'autorisation de l'Assemblée Générale : 16 mai 2018. Date d'attribution par le Conseil d'Administration : 16 mai 2018.
Jetons de présence	N/A	Absence
Valorisation des avantages en nature	1 602 EUR	Voiture de fonction
Indemnité de prise de fonctions	N/A	Absence
Indemnité de départ	N/A	Absence
Indemnité de non-concurrence	N/A	Absence
Régime de retraite supplémentaire	Aucun montant n'est dû au titre de l'exercice clos.	Marie-Aimée Bich-Dufour bénéficie du régime de retraite supplémentaire à prestations définies relevant de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale, en vigueur au sein du Groupe BIC en France et bénéficiant aux cadres de Direction de la Société. <ul style="list-style-type: none"> • Le bénéfice du régime est soumis aux conditions cumulatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • avoir eu la qualité de bénéficiaire pendant une période minimale de cinq années consécutives ; • avoir liquidé ses retraites au titre du régime de base et des régimes complémentaires de retraite ; • achever sa carrière au sein de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale.



Éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018	Montants ou valorisation comptable soumis à approbation	Présentation
		<ul style="list-style-type: none"> • Modalités de détermination de la rémunération de référence : <ul style="list-style-type: none"> • la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées ; • pour la détermination de la rémunération de référence, sont uniquement pris en compte le salaire annuel brut de base et la rémunération variable annuelle versés à l'exclusion de toute autre forme de rémunération directe ou indirecte. • Rythme d'acquisition des droits : <ul style="list-style-type: none"> • le montant annuel du complément de retraite s'élève à 1,25 % de la rémunération de référence par année de participation au plan, avec un maximum de 25 % (soit 20 années) ; • le 18 mai 2016, le Conseil d'Administration a décidé que Marie-Aimée Bich-Dufour n'acquerra aucun droit supplémentaire au titre de ce régime pendant la durée de son nouveau mandat ; • les engagements liés à ce plan sont provisionnés par SOCIÉTÉ BIC conformément à la norme IAS 19. • Modalités de détermination des plafonds : <ul style="list-style-type: none"> • la totalité des retraites obligatoires et supplémentaires ne pourra pas dépasser 50 % du dernier salaire annuel. Ce plafonnement est vérifié à la date de retraite. • Modalités de financement des droits : <ul style="list-style-type: none"> • l'employeur finance l'intégralité des droits en contribuant à un contrat d'assurance. • Charges associées à la charge de la Société : <ul style="list-style-type: none"> • l'employeur s'acquitte de la taxe Fillon de 24 %, assise sur la cotisation versée au contrat d'assurance. <p>Au 31 décembre 2018, son complément de retraite, déterminé en fonction de l'ancienneté et de la rémunération telles qu'arrêtées au 18 mai 2016, s'élève à 107 318 euros (à titre indicatif).</p> <p>Cet engagement a été soumis à la procédure relative aux conventions et engagements réglementés.</p> <p>Date de la décision du Conseil d'Administration : 19 mai 2005.</p> <p>Date de la décision de l'Assemblée Générale : 24 mai 2006 (résolution 5).</p>

Projet de résolution 10

Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Bruno Bich, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 16 mai 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Bruno Bich, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 16 mai 2018, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2018 (cf. § 4.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

Projet de résolution 11

Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration à compter du 16 mai 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Pierre VAREILLE, Président du Conseil d'Administration à compter du 16 mai 2018, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2018 (cf. § 4.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

Projet de résolution 12

Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Gonzalve Bich, Directeur Général Délégué puis Directeur Général à compter du 16 mai 2018

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Gonzalve Bich, Directeur Général Délégué puis Directeur Général depuis le 16 mai 2018, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2018 (cf. § 4.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

Projet de résolution 13

Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à James DiPietro, Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à James DiPietro, Directeur Général Délégué, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2018 (cf. § 4.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

Projet de résolution 14

Approbation des éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Marie-Aimée Bich-Dufour, Directrice Générale Déléguée

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve les éléments de rémunération et avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à Marie-Aimée Bich-Dufour, Directrice Générale Déléguée, présentés dans le rapport du Conseil d'Administration et le document de référence 2018 (cf. § 4.2. *Rémunération des mandataires sociaux*).

PROJET DE RÉSOLUTION 15

Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

Rapport du Conseil d'Administration :

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, la répartition et l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de leur mandat, aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués au titre de l'exercice 2019 et constituant la politique de rémunération les concernant (vote *ex ante*).

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figurant au chapitre 4 du document de référence 2018.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (vote *ex post*).

Projet de résolution 15

Politique de rémunération des Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires et après avoir pris connaissance du rapport prévu par

l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables en raison de leur mandat aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués.



9.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTION 16

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

Rapport du Conseil d'Administration :

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour une période de 18 mois :

- d'annuler, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois, tout ou partie des actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions et de réduire corrélativement le capital social ;
- d'imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

Projet de résolution 16

Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration :

- sur ses seules délibérations, aux moments qu'il jugera opportun, à annuler en une ou plusieurs fois, au moyen d'une réduction corrélatrice du capital social, tout ou partie des actions de la Société acquises ou à acquérir par la Société en vertu de précédentes autorisations données par l'Assemblée ou en vertu de l'autorisation donnée par la 5^e résolution

ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital social existant à la date de l'Assemblée Générale, par période de 24 mois ;

- à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour procéder à cette ou ces annulations de titres, constater la ou les réductions du capital social corrélatives, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves ou autres, procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, faire toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2018, dans sa 16^e résolution.

9.3. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

PROJET DE RÉSOLUTION 17

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Rapport du Conseil d'Administration :

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

Projet de résolution 17

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires requises.





DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS

Pour l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2019



Cette demande est à retourner à :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
ou à votre intermédiaire financier.

Je soussigné,

NOM :

Prénom usuel :

Domicile :

Propriétaire de actions nominatives*

et de actions au porteur, inscrites en compte chez **
de SOCIETE BIC

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale précitée et visés à l'article R. 225-81
du Code de Commerce,

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2019
tels qu'ils sont visés par l'article R. 225-83 du même Code.

Fait à, le2019

Signature

* Conformément à l'article R. 225-88 alinéa 3 du Code de Commerce, les actionnaires titulaires d'actions nominatives peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de Commerce, à l'occasion de chacune des assemblées générales ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

** Indication de la banque, de l'établissement financier ou de l'entreprise d'investissement teneur du compte. Joindre une copie de l'attestation de participation délivrée par votre intermédiaire financier.









SOCIÉTÉ BIC

RELATIONS INVESTISSEURS
14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES
92611 CLICHY CEDEX – France
TEL : 33 (0) 1 45 19 52 00

EMAIL : investors.info@bicworld.com

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 675 638,34 EUROS

DIVISÉ EN 45 988 387 ACTIONS DE 3,82 EUROS

COTATION : EUROLIST D'EURONEXT PARIS

CODE ISIN : FR0000120966

MNÉMONIQUE : BB COTATION EN MARCHÉ CONTINU

552.008.443 RCS NANTERRE

Design couverture © Plasticbionic - Agence la nouvelle / Aristophane

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert
sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



• SOCIÉTÉ BIC

92611 CLICHY

CEDEX (FRANCE)

www.bicworld.com
